LES
BRUNON – LAMBLIN

PREMIERS PROPRIÉTAIRES DES EAUX MINÉRALES DE CONTREXÉVILLE

Étude parue dans le bulletin bimestriel Gunderic en 2005

Ouvrage édité par le Cercle d'Études Locales de Contrexéville : BP 21 – 88141 Contrexéville cedex

Les BRUNON – LAMBLIN

Premiers propriétaires des eaux minérales de Contrexéville

En couverture de cette étude, je vous présente deux des membres de la famille Brunon[1].

<u>Portrait de gauche</u> : Benoît Brunon, 1691–1742, le père. Juge à Saint Chamond, Échevin de Dijon. Fils de Juste, Conseiller du Roy, Échevin de Dijon, et de Benoîte-du-Bois. Marié à Reine Lamblin, fille de Jean Lamblin, capitaine du régiment du Roy. Il est coiffé à la mode Louis XIV, du bon vieux temps de la perruque bouclée.

<u>Portrait de droite</u> : Juste Brunon, 1724–1810. L'aîné des trois garçons, magistrat à Aurillac, chevalier de l'Ordre militaire de Saint–Louis, fils des précédents. Marié à Suzanne Lafon de Saint-Marc, ils fondent la branche forèzienne[2]. Il est coiffé de la perruque poudrée, par rapport à son père il serait du genre moderniste, représentant une sorte de nouvelle aristocratie !

<u>Les autres enfants du couple Brunon-Lamblin sont</u> : Le second garçon, Juste-Benoît, receveur des droits réunis au parlement de Saint-Ramber-en-Bugey, puis à Dôles, il fut auparavant engagé dans la garde du duc de Lorraine Stanislas Leszczynski. Ensuite la fille qui porte le même prénom que la mère, Reine, après son décès elle fut inhumée devant la chapelle Notre-Dame du Rosaire, dans l'église Saint-Epvre à Contrexéville. Et enfin le frère cadet, Jean-Baptiste le fondateur de la branche contrexévilloise de la famille Brunon, qui reprit la gestion des biens familiaux après le décès de leur mère Reine Lamblin remariée avec Léopold Marchal après la mort de son mari en 1742. Reine Lamblin fut la première propriétaire exploitante des eaux minérales, reconnue d'après les textes, elle l'est restée, jusqu'à sa mort en décembre 1766, après quoi ses trois fils lui succédèrent. Je vais relater et confirmer cette histoire dans les lignes qui suivent, ce qui était loin d'être avéré pour la plupart des historiens.

<u>Une remise en question concernant la confusion</u>
<u>sur le nom du premier propriétaire des eaux minérales de Contrexéville</u>:

<u>Qui était le premier propriétaire des eaux minérales de Contrexéville ?</u>
À chaque fois que cette interrogation était posée, les plus lettrés d'entre nous répondaient « Jean-Baptiste Brunon ».
Pierre Masson[3], Alain Jacquet [4] et moi-même, nous sommes déjà bien employés sur cette période dans les ouvrages que nous avons écrit sur Contrexéville, sans traiter sur le fond ce sujet précis.
Désormais il nous faudra répondre « Reine Lamblin », celle-ci étant la mère de Jean-Baptiste.
Pourquoi répondions-nous Jean-Baptiste Brunon ?
Pour trois raisons qui tiennent aux sources historiques que nous avons exploitées :
- La première met en cause des érudits du XIXe siècle qui l'ont écrit dans leurs ouvrages.
- La seconde est issue de la lecture et de l'interprétation qui a été faite de ces documents de l'époque.
- La troisième se trouve inscrite dans la réédition du mémoire du docteur Charles Bagard.
1). L'annuaire général des Vosges de 1883, est un ouvrage qui a servi et sert encore de référence pour de nombreux historiens, Léon Louis et Paul Chevreux y écrivent ... *les sources étaient situées dans un pré appartenant à un habitant de Contrexéville nommé Brunon*... depuis cette époque tous les auteurs s'inspirèrent de ces écrits, et quant ils consultèrent différentes archives il ne trouvèrent que des actes corroborant cette assertion, mais encore aurait-il fallut diriger ses recherches d'une façon méthodique et chronologique vers les documents antérieurs à 1766, notamment vers la mère de Jean-Baptiste, la dénommée Reine Lamblin.

2). Les autres documents sont plus nombreux, et s'ils mentionnent Jean-Baptiste Brunon comme propriétaire c'est toujours parce qu'ils sont postérieurs à 1766. Aux ADV (Archives Départementales des Vosges), dans le fonds de l'intendance de Lorraine - cote 1C 18, on peut lire dans les échanges de courriers datant de 1778 - 1781, entre le ministre Necker, l'Intendant de la Galaizière et le docteur Thouvenel *...deux sources appartenant au sieur Brunon habitant du village de Contrexéville... le particulier qui jouit des deux sources minérales au prix de vente qui lui plaît...* ce qui a fait dire à raison à un chroniqueur du XIXe, que le propriétaire exigeait un tribu des buveurs d'eau, un terme repris par tous…
Les premières mentions de Jean-Baptiste Brunon en tant que propriétaire des eaux minérales datent de 1769 ; l'une apparaît dans les registres paroissiaux à l'occasion de la naissance de son second enfant, Marie Anne Marguerite, l'autre dans un fonds notarié pour l'affaire de la succession Anne Lenoir où il est commis et requis[5].

3). Le premier de ces documents qui fut l'un de ceux qu'a certainement exploité Léon Louis, est le célèbre mémoire du docteur Bagard sur les eaux minérales de Contrexéville. C'est dans ses pages que l'on peut constater l'erreur, car la première édition in-4° de 1760 ne contenait que 16 pages, elle ne traitait uniquement que des expériences et de leurs conclusions. La troisième édition de 1769 revue, corrigée et <u>augmentée (sic)</u>[6] contient 33 pages, c'est celle que possèdent la plupart des érudits, dont Léon Louis. Dans cette édition en dernière page on peut lire : *il faut s'adresser à <u>messieurs</u>*

---

[1] Copie des tableaux que m'a remis monsieur Jean Yves Brunon, descendant direct de Juste.
[2] <u>Armoiries</u> : « *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois brugnons mal ordonnés tigés et feuillés du même, en pointe d'une tête de lion arrachée d'argent* ». <u>Timbre</u> : heaume d'écuyer, une tête de lion arrachée d'or en cimier, lambrequins d'azur et d'or. <u>Support</u> : deux lions d'or. <u>Devise</u> : dieu, le roi et la France.
[3] - Pierre Masson : *Un siècle de propriété des eaux minérales de Contrexéville,* édité par le Cercle d'Études en 1991. *Les débuts de l'établissement thermal 1760 à 1864*, Gunderic du n° 25 au 27 et 32 et 33.
[4] - Alain Jacquet : *La terre, la charrue, les écus, la société villageoise de la plaine thermale des Vosges de 1697 à 1789*, PUN, 1998. *Entre eaux et lumières, un village lorrain au XVIIIe siècle : Contrexéville de 1689 à 1789,* imprimé à Mirecourt.
[5] - ADV. 5 E 38/670.
[6] - Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges - page 170. Tome XIV.- 2e cahier - 1873.

Brunon [7]***, propriétaires des dits Eaux, demeurants à Contrexéville en Lorraine, par Neuf-Château à Contrexéville chez lesquels on trouvera aussi des bouteilles neuves, bouchons & goudrons.***
Cette différence entre les dates des éditions est très vraisemblablement la cause de la confusion qui a débouché sur des interprétations erronées, puisque les frères Brunon ne sont devenus propriétaires de la fontaine minérale, qu'après le décès de leur mère survenu le 22 décembre 1766, ce que j'explique plus loin.

En conclusion, ce n'est que suite à l'inventaire après décès du patrimoine de feue Reine Lamblin [8], et l'accord entre les trois frères Brunon qui suivit la levée des scellées du 16 mars 1767, que Jean-Baptiste fut autorisé à administrer les biens communs dont les sources minérales. C'est quelques années après que celui-ci se prévaudra du titre (partagé avec ses frères trop éloignés pour lui contester) de propriétaire des eaux minérales.

Les preuves attestant la propriété de Reine Lamblin :
Les recherches que je poursuis m'ont permis de réaliser une biographie de cette famille, de cette femme et de feu son mari Benoît Brunon, ainsi que de Léopold Maréchal son second mari, mentionné dans plusieurs actes comme étant séparé de corps et de biens de Reine Lamblin, pour qui j'ai pu trouver les preuves qu'elle était propriétaire de la fontaine minérale et qu'elle en commercialisait l'eau.
Il fallait pour cela lire attentivement les pièces contenues dans l'inventaire des biens de Reine Lamblin, dressé le 16 mars 1767 par Claude Urguet, avocat à la cour, prévôt gruyer au marquisat de Bulgnéville, en présence de François George Urguet procureur et de Ferjeux de Lamontagne greffier. Mais comme je l'ai mentionné précédemment : encore aurait-il fallu savoir, pour entreprendre la lecture des documents la concernant, qu'elle était : (1) la propriétaire de la fontaine minérale, (2) la veuve de Benoît Brunon et (3) la mère de Jean-Baptiste. À ce sujet la confusion avec sa fille qui se prénommait Reine, comme elle, a entretenu l'équivoque puisque pour beaucoup, sa mort survenue à Contrexéville le 19 décembre 1760 était interprétée comme étant celle de Reine Lamblin mère, bien que l'acte paroissiale précise Reine Brunon [9].
Outre un mobilier assez conséquent pour une personne seule, ce qui peut indiquer qu'elle hébergeait des clients... on a trouvé 200 bouteilles stockées dans le grenier, pour une valeur de 30 livres, ce qui n'est pas commun car les contenants pour liquide cités dans les inventaires se bornent à quelques bouteilles, fioles, cruches, flacons, ou autres " dames Jeanne " et tonneaux. Hors-saison, on est en hiver, ce stock coïncide parfaitement au texte final du mémoire du docteur Bagard (3éme édition) qui précise, trois ans plus tard, que l'on trouve *des bouteilles neuves bouchons & goudron...*
Ajoutons qu'à cette époque il est question de deux mille bouteilles vendues par an, il y a donc là, le reste des bouteilles non écoulées de la saison précédente, un solde pour les ventes occasionnelles d'eau, en attente des livraisons pour la saison suivante.
Mais c'est surtout dans le courrier de Juste Brunon [10], joint au dossier, que l'on peut lire ceci : ... *donne légalement pouvoir le ci-devant constituant au dit Jean Baptiste Brunon mon frères cadet d'y régir et gouverner les biens de Contrexéville et sources minérales pour du tout, en rendre bon et fidèle compte au dit constituant, et ce jusqu'aux arrangements...*
Le courrier de son autre frère aîné Juste-Benoît Brunon [11], ne cite pas les sources minérales, il se contente de faire : *entièrement confiance à la probité, la bonne foi de ses frères,* et de donner *procuration à mon frère cadet Jean Baptiste pour l'administration, la gestion de la succession de notre dite mère...*
Nulle part ailleurs, ne figure dans cet inventaire un état des immeubles de Reine Lamblin ; qu'il s'agisse des bâtiments ou des terrains (à part une vigne de deux « omées » située au *Champ Calot* qu'elle avait acheté à un de mes aïeux Mangin), rien non plus en ce qui concerne les sources minérales (je reviendrai sur le contenu de l'inventaire et de ses diverses pièces). Ces biens, ont probablement fait l'objet d'un partage familial du vivant de Reine Lamblin, très certainement au moment de son second mariage avec Léopold Marchal.

Des origines reconstituées :

Qui étaient Reine Lamblin et Benoît Brunon ?
De Benoît on sait de ce juge à St Chamond, échevin de Dijon, qu'il a été nommé plusieurs fois « empereur du jeu de l'arbalète », arme dans l'utilisation de laquelle il excellait.
Reyne Lamblin est la fille de Jean, capitaine du Roy et de Reine Petiot ; si leur origine n'est pas clairement définie, on les retrouve à Bligny-le-Sec, village à 25 kilomètres au Nord-Ouest de Dijon
Au début du XVIIIe s. les naissances des enfants Brunon figurent au registre de la paroisse Notre-Dame de Dijon, qui est l'une des paroisses chics de l'époque (sic).
C'est Madame Martine Digonnet, correspondante dijonnaise qui m'a communiquée ses recherches ; elle a découvert entre autres, un événement peu fréquent dans le monde de la généalogie, imaginez :
- Que le même jour de votre mariage, avant la cérémonie, votre père se marie avec la mère de votre future épouse ! C'est ce qui s'est passé le 12 juillet 1718 à Dijon, paroisse Notre-Dame, lorsque Benoît Brunon âgé de 27 ans a épousé

---

[7] - Ils sont trois frères héritiers de Reine Lamblin veuve de feu Benoit Brunon échevin de Dijon. Juste qui à cette époque est avocat à Aurillac, Juste Benoît qui est receveur à Saint-Rambert-en-Bugey et Jean Baptiste le cadet, qui habite avec sa mère à Contrexéville, il est alors âgé de 31 ans au décès de celle-ci. En 1760 année de la communication du docteur Bagard, Jean Baptiste est âgé de 23 ans, il n'est pas encore majeur (l'âge de la majorité était de 25 ans).
[8] - ADV. B 3024.
[9] - Elle fut inhumée à l'intérieur de l'église paroissiale de Contrexéville, devant la chapelle Notre Dame du Rosaire.
[10] - Il est avocat au parlement d'Aurillac.
[11] - Il est receveur des droits réunis au parlement de Saint-Rambert-En Bugey.

Reine Lamblin qui en avait 18, puisque tout de suite avant eux, dans la même église, le père de Benoît, veuf de Benoiste Dubois, épousait la mère de Reine, Reine Petiot. Ils ont entre 55 et 60 ans et ont chacun eu plusieurs enfants.

Concernant Reine Lamblin, elle va vivre 24 ans avec Benoît Brunon, de qui elle aura 9 enfants. Nous n'en recensons que 4 au décès de Benoît en 1742 à Dijon : Juste qui a 20 ans, Juste-Benoît qui en a 13, Reine en a 12 et Jean-Baptiste en a 7 ; on y trouve d'ailleurs à la date du 2 octobre 1735, son acte de baptême fils de monsieur Benoît Brunon bourgeois en cette ville et de demoiselle Reyne Lamblin le déclarant né d'hier de légitime mariage. Avec pour parrain Jean Baptiste Magnien Écuyer, secrétaire du Roy maison et couronne de France, et demoiselle Catherine Fauconnet fille majeure demeurant en cette ville. Deux sont morts peu après leur naissance, il s'agit des premiers enfants du couple : Juste qui décède 17 jours après avoir vu le jour, et Jeanne à l'âge de 4 ans. Quant à Jean pierre, Nicolas et Claudine on n'a pas retrouvé leur piste…
Les Brunon possédaient une maison forte à Farnay (Loire), acquise en 1668 sur Fernand Bullioud, elle fut vendue et transmise aux Hospices de St Chamond en 1744 par sa veuve Reine Lamblin.

<u>Après 20 mois de veuvage, Reine se remarie</u> :
Ses maternités n'ont semble t-il pas eu d'incidence sur l'attrait et la féminité de Reine qui avait 44 ans, lorsqu'elle a épousé en secondes noces Léopold Marchal à Bligny-le-Sec, celui-ci n'avait pas encore ses 24 ans révolus le jour du mariage, mais il a eu la permission du second évêque de Dijon Claude Goutière (mention figurant sur l'acte).
Une question se posait : que faisait là le jeune Léopold qui est de Bouzey-cy-devant-Dombrot (Dombrot-le-Sec) ?
La réponse est contenue dans la lecture de l'acte de mariage où on lit la présence du témoin Etienne Viot Marchal, qui est son oncle auprès de qui il est venu terminer ses études, il déclara d'ailleurs avoir comme profession celle d'avocat à la cour en la paroisse de Notre Dame de Dijon. Ce qui semble étrange, car à son retour à Dombrot-le-Sec avec Reine et ses 4 enfants peu de temps après le mariage, il se déclare commerçant ; tout comme l'était Benoît Brunon, le premier époux de Reine, qui était pourtant juge à l'origine et qui a quitté la magistrature pour devenir un commerçant très en vue dans la ville de Dijon dont il devint échevin. Faudrait-il en conclure que la magistrature mène à tous, même au négoce ? Où, pour ce qui concerne le jeune Léopold : aurait-il un peu affabulé comme je serais tenté de le croire ?
L'histoire de Reine et Léopold, je vais vous la raconter d'après les éléments fournis par la lecture des pièces figurant aux Archives Départementales des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que dans les quelques récits qui en font mention. À travers les documents, c'est aussi l'aventure humaine d'une famille, celle des Brunon et d'une femme : Reine, qui après avoir vécu 45 ans à Dijon, est venue résider 15 années dans les Vosges ou dans les circonstances que je vais décrire, elle devint la première propriétaire des eaux minérales de Contrexéville.
Sans faire une analyse graphologique très poussée, on peut comparer les signatures de Reine :
Celle de son mariage en 1718, elle a 18 ans, jeune fille, elle s'applique à écrire les lettres en gras en les détachant, la linéarité est hésitante (elle orthographiait son prénom avec un a et un y).
Et celle de son second mariage en 1744, elle a 44 ans, c'est un graphisme avec majuscules, et avec des lettres reliées, qui atteste la femme accomplie qu'elle est devenue, ce que confirme le sens montant qui affirme sa personnalité.

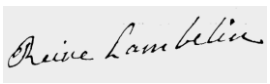

<u>À qui appartenaient le terrain et la source minérale avant Reine Lamblin ?</u> :
À l'époque où la source minérale était l'objet des préoccupations du docteur Charles Bagard, c'était en 1759 (le célèbre mémoire sera présenté au mois de janvier 1760), le terrain était la propriété de Jean Hilaire prénommé aussi Jean François, celui là même qui le vendra en 1761 à Reine Lamblin ; ce qu'avait supputé Pierre Masson lorsqu'il écrivait son article sur la naissance de l'établissement thermal [12], il ne disposait cependant pas de tous les éléments en 2001 pour dresser la complexe succession généalogique liée à la naissance de l'exploitation de l'eau minérale.
C'est donc Jean Hilaire qui détient vers 1750 ces fruitiers et ce jardin potager en pointe entre le ruisseau (ruisseau de Suriauville) et la rivière (le Vair), comme il est écrit dans l'acte notarié ; mais il n'est pas question de source minérale, et cependant elle existe, et qui plus est, elle est depuis longtemps fréquentée par de nombreux buveurs puisque le docteur Bagard cite des cas de guérisons survenues auparavant grâce à l'eau minérale, dont en 1755, celui de Joseph Hilaire son fils né le 17 novembre 1734, il ne pouvait être mieux inspiré en buvant l'eau de la source de son père[13] !
J'aurais l'occasion de revenir sur cet achat qui fit de Reine Lamblin l'exploitante d'une eau minérale qui affirma sa notoriété au fur et à mesure des années, mais relativisons, cette notoriété sera modeste jusqu'à sa mort survenue en 1766. La source minérale mettra encore six ans avant d'obtenir sa consécration, suite à l'arrivée du docteur Thouvenel en 1772, avec une pléiade de buveur d'eau venus du meilleur des mondes de cette époque, celui de la noblesse…

<u>Les Marchal de Dombrot et les Hilaire de Contrexéville</u> :
Pour mieux comprendre la genèse historique de la source minérale de Contrexéville, et avant d'entreprendre la saga de Reine Lamblin et de son fils Jean-Baptiste, une incursion dans les familles concernées s'impose !

<u>Les Marchal</u> : Le chef de famille, François est né à St Baslemont, issu d'une famille de riches laboureurs, marchands de surcroît, il a entrepris de solides études, devenu avocat à la cour souveraine de Lorraine, il exerce à Bouzey cy-devant Dombrot (Dombrot-le-Sec), en tant que juge gradué, tabellion et prévôt ; parmi ses fonctions il assumait entre autres la justice d'Agéville[14] que les dames de Sainte Glossinde avaient confié au seigneur de Bouzey. Il se marie à Contrexéville en 1701 avec Marguerite Guillot, la fille d'un laboureur, veuf peu de temps après, il épouse en secondes noces en 1707, une autre contrexévilloise, Marguerite Hilaire l'une des filles de Joseph dont il sera question ci-dessous.

---

[12]- Gunderic n° 26, pages 207 et 208. Par contre il a prouvé par ses recherches sur la jeune demoiselle Desmarets, que sa guérison serait à l'origine de l'intérêt de la cour de Lorraine qui amena le docteur Bagard à se pencher sur Contrexéville et sa source.
[13]- J'ai aussi retrouvé dans les registres paroissiaux qu'il était mort 8 ans après cette guérison, à l'âge de 28 ans et demi le 17 février 1763.
[14]- Ancien village situé entre Contrexéville et Dombrot, détruit pendant la guerre de Trente ans en 1634.

Les Marchal ont 7 enfants qui naissent à Dombrot[15], deux filles : Marguerite mariée en 1736 à Claude Clément, marchand à St Baslemont, Françoise mariée en 1740 à Claude Leroux notaire à Dombrot. Cinq garçons dont trois sont prêtres : François Thomas qui fut vicaire à Dombrot avant d'être curé à Vienne en Autriche. Jean Baptiste curé de Ludres et Jean Nicolas curé de Baudricourt. Les deux autres sont : François, le cadet de la famille né le 29 janvier 1730, il ne connaîtra jamais son père décédé un mois auparavant (enterré près du clocher à Dombrot-le-Sec), dont il porte le prénom ; on le retrouve cavalier au régiment d'Équard en 1752. Celui qui nous concerne c'est Léopold (Joseph Léopold) qui fut le parrain de son frère François, ce Léopold qui épousa Reine Lamblin, j'aurais l'occasion de reparler de lui par la suite.

<u>Les Hilaire</u> :
Ils figuraient parmi les contrexévillois les plus nantis, classés dans la catégorie des laboureurs, ils étaient marchands de père en fils[16]. Le pouillé de Toul nous apprend qu'en 1691 un Hilaire Laurent était mayeur (maire) à Contrexéville, pour la seigneurie du marquis de Bassompierre et qu'il fut inhumé devant l'autel Notre Dame du Rosaire à l'intérieur de l'église, il avait prodigué de nombreux dons à l'église comme l'ont fait et continueront de le faire ses descendants. On les retrouve cités dans plusieurs documents de la fin du XVIIe et de la première moitié du XVIIIe siècle, en tant que parrain et marraine, qu'il s'agisse des recensements, des achats de terrains, de ventes et aussi dans de nombreux procès, à un point tel qu'un différend concernant des affaires de grains opposa les frères Hilaire de 1698 à 1705, Joseph, marchand à Contrexéville contre Augustin, marchand à Martigny paroisse de St Pierre (il possédait des terres familiales à Contrexéville).

<u>Les Hilaire, fils de Joseph, de Contrexéville</u> :
Joseph, a épousé Jeanne Hurion en 1683, de leur union 7 enfants sont nés. Les quatre filles sont : Marguerite, celle qui a épousé François Marchal. Sa cousine, la fille d'Augustin prénommée elle aussi Marguerite, est mariée avec un Jean François Marchal de Martigny St Pierre, qui n'a aucun lien de parenté avec le précédent (il faut dire que ce nom de Marchal voire Maréchal est parmi les plus répandus de l'époque, d'où un sacré casse-tête pour les généalogistes). Anne, veuve de Claude Molard s'est mariée en secondes noces à Contrexéville avec Didier Vuillemin, Jeanne et Françoise ont épousé, l'une Pierre Payen, l'autre Jean Baptiste Colin, tous deux d'Aingeville.
Les trois garçons sont : Charles François l'aîné des enfants né en 1683, parti s'installer à St Baslemont où il s'est marié. Jean né en 1693, a épousé Thérèse Pételot d'Aingeville (trois Hilaire mariés à Aingeville, on a de la suite dans les idées dans cette famille), une de ses filles, Françoise, aura en 1731 comme parrain Thomas Marchal (le futur curé de Vienne). Joseph, qui a le même prénom que son père, né en 1694, marié avec Marguerite Monbled, sans enfant. C'est de ces deux Hilaire dont il est question pour les ventes à Reine Lamblin, et ce sont eux que l'on retrouve à travers les textes de la seconde moitié du XVIIIe siècle avant que le nom ne s'éteigne et ne disparaisse de Contrexéville ; il n'y a plus qu'une veuve Hilaire (Marguerite Monbled) citée dans le plaid annal de 1777.

<u>et</u>

[17], <u>la passion</u> :

À la mort de son mari Benoît Brunon, Reine est à peu près âgée de 42 ans[18], elle est veuve avec quatre enfants ; les deux frères aînés qui ont certainement fait de sérieuses études, déjà bien avancées lors du décès de leur père ; par la suite leur situation dans l'administration royale en sera la preuve. Par contre, je m'interroge sur la fille Reine et sur le cadet de la famille Jean-Baptiste, qui sont restés avec leur mère, ils avaient 12 et 7 ans à la disparition de leur père, les vicissitudes familiales et les déménagements qui s'ensuivirent sont autant d'événements qui ont dû perturber leur éducation et les contraindre à rester dans les jupons maternels.
Juste l'aîné a 22 ans, il est entré dans la vie active ou il réussira dans la magistrature pour devenir un notable à Aurillac, Juste-Benoît doit avoir 15 ans[19], il restera encore quelque temps avec sa mère en compagnie de Reine et Jean Baptiste, qui eux, vivront avec elle jusqu'à la fin.
Quelles sont les raisons qui ont amené cette femme dans les bras de Léopold Marchal et à l'épouser, lui qui est âgé d'une trentaine d'années[20], il n'a pas comme ses trois frères aînés épousé la religion en devenant prêtre, il se déclare marchand. En tous cas ils se sont mariés.
On les retrouve vers 1746, installés à Dombrot-le-Sec ou on peut lire dans les actes notariés que Reine Lamblin commence à acheter des terrains (sur ce village, mais aussi sur Viviers-le-Gras et Provenchères-les-Darney), ses trois enfants sont avec elle, ils sont installés rue des Roseaux où Léopold possède une maison familiale, mais très vite on les retrouve locataires d'une maison à Contrexéville.

---

[15]- L'état lacunaire des registres paroissiaux de Dombrot nous prive de renseignements précieux sur une longue période allant de 1695 à 1724
[16]- Dans son ouvrage : *La terre, la charrue, les écus - édité par les Presses Universitaires de Nancy en 1998,* Alain Jacquet replace très bien dans le contexte de cette époque, les Hilaire Joseph et Augustin (voir index à la lettre H).
[17]- Ces copies d'actes proviennent des documents des Archives Départementales de Meurthe et Moselle, série B 1201 et B 1206, ils concernent les transcriptions de sentences de la Cour souveraine de Lorraine.
[18]- Difficile de lui donner un âge exact, une surcharge mentionne sur l'acte de son décès qu'elle a 60 ans, ce qui est improbable car elle serait née en 1706, alors qu'elle s'est mariée en 1718 (elle aurait eu 12 ans…). Alors dans le doute, je lui accorde une naissance en 1700, ce qui fait qu'elle se serait mariée à l'âge de 18 ans, c'est jeune, mais possible.
[19]- Il était encore à Contrexéville le 4 juin 1758 puisqu'il est mentionné dans le registre paroissial pour la cérémonie de la confirmation par l'évêque de Toul à Bulgnéville, en compagnie de sa sœur Reine et de son frère Jean Baptiste.
[20]- Il faut admettre une fourchette allant de 25 à 32 ans, à cause de l'état lacunaire des registres paroissiaux de Dombrot-le-Sec, j'ai calculé son âge en recoupant avec les naissances attestées de ses sœurs aînées et de son frère cadet dont il est le parrain.

Reine Lamblin semble posséder suffisamment d'argent pour avoir de quoi vivre avec ses enfants, elle semble aussi entretenir un tissu de relations privilégiées avec de hautes personnalités. Un descendant de cette famille qui vit à Aurillac m'a dit posséder des lettres provenant du secrétariat du duc de Lorraine Stanislas Leszczynski, et que Juste-Benoît aurait d'abord été dans la garde personnel du souverain avant d'aller en Comté[21].
Léopold Marchal semble avoir quant à lui, des problèmes financiers, certainement plus que ses frères et sœurs qui ont des situations plus enviables, mais tous voudraient bien leur part de l'importante fortune laissée en 1729 à la mort de leur père François Marchal. C'est leur mère, Marguerite Hilaire, qui a la jouissance des biens la vie durant, ce qui lui fut encore confirmé par une sentence de la Cour souveraine de Lorraine le 28 août 1842, lorsque ses enfants étant tous parvenus à leur majorité ont réclamé leur part. Les revenus procurés par le patrimoine important, s'ils ont servi à éduquer ses enfants et à doter ses filles, n'en demeurent pas moins convoités par ceux-ci.
Le 27 février 1751, meurt à Contrexéville Charles Bonaventure Brutel à l'âge de 7 mois, cet événement nous rapproche de Nicolas Brutel qui était régent des humanités à Bulgnéville[22], déjà un premier enfant était mort à l'âge de vingt mois en 1747 à Bulgnéville. Nous retrouverons ce personnage plus tard en 1767, lorsque sa fille Marianne, née en 1742, épousera Jean Baptiste Brunon dans des circonstances troubles dont on reparlera par la suite.
Je n'arrive pas très bien à comprendre quelles relations ont pu avoir les Brutel et les Brunon qui ont dû se connaître lors de leur séjour à Contrexéville, Juste-Benoît et Jean-Baptiste Brunon ont-ils fréquenté les cours du régent des humanités, que c'est-il passé ? En tous cas, 17 années après, Nicolas Brutel n'aura que des propos désobligeants contre les Brunon[23].

Séparation de corps et de biens :

L'année 1752 va être pleine de rebondissements, la tragédie couve !
Le 13 juillet, Léopold et Reine achètent pour moitié la maison qu'ils habitent à Contrexéville au sieur Joseph Hilaire, le propriétaire qui la vend conjointement avec son épouse Marguerite Monbled, alors que l'autre moitié appartient à la mère de Léopold[24]. Une curtille et un jardin potager et fruitier sont attenants (la maison était à l'emplacement actuel de l'entrée des galeries thermales). Mais bien vite, après une période d'apparente tranquillité où on voit le jeune Jean Baptiste Brunon âgé de 17 ans parrain du nouveau-né Jean-Baptiste Pernot, les problèmes qui couvaient s'enveniment et éclatent.
- C'est d'abord le 17 septembre, à l'audience de la Cour souveraine de Lorraine, Jean-Baptiste Marchal curé de Ludres, qui plaide contre sa mère Marguerite Hilaire veuve François Marchal, réclamant la succession de son père.
- C'est ensuite le 10 novembre, au bailliage de Darney, une requête en séparation de corps et de biens, qui est présentée par Reine Brunon, demanderesse, contre Léopold Marchal.

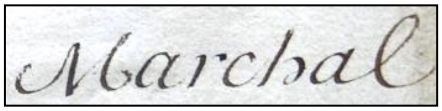

contre[25]
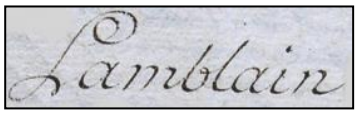

le déchirement :

Quelle est la cause de cette demande en séparation demandée par Reine Lamblin ? Elle n'est pas exposée clairement, cependant, si les termes du jugement ne donnent pas d'indication sur la nature du différent, ils mettent par contre le comportement de Léopold Marchal en cause puisqu'ils laissent entendre que Reine aurait été répudiée et qu'elle s'est réfugiée chez Léopold Hilaire avec ses 3 enfants, ce que semble prouver la sentence émise par la Cour du bailliage de Darney qui donne gain de cause à Reine en lui accordant la séparation de corps et de biens qu'elle avait sollicité. On peut lire que *la Cour lui octroie le droit de reprendre ses meubles, ses habits et ceux de ses enfants, Léopold dont les torts sont reconnus, est contraint à fournir la quantité suffisante de grains pour elle et ses enfants, il est obligé à subvenir à leur nourriture et entretien pendant la durée de temps qui s'écoulera jusqu'au jugement de la Cour souveraine de Lorraine,* car Reine a décidé de le faire assigner en haut lieu, estimant qu'elle est en droit d'obtenir une compensation financière plus importante que les 100 livres que le jugement lui accorde ; mais aussi pour récupérer la moitié de la maison dans laquelle elle est autorisée à revenir et les terrains qu'elle prétend lui appartenir à Bouzey–cy-devant-Dombrot et Viviers-le-Gras, ce que lui conteste Léopold.
Il semblerait que des problèmes financiers assaillent Léopold Marchal, dont la profession de marchand s'accommode mal du manque de biens et de trésorerie, consécutivement à la succession dont il est privé et qu'il voudrait récupérer ainsi que son frère Jean-Baptiste curé à Ludres, comme j'en ai fait mention dans le chapitre précédent en citant l'action que celui-ci vient d'entamer contre leur mère pour obtenir leur part de l'héritage paternel[26]. En outre, ce personnage qui est nettement plus jeune que son épouse Reine Lamblin, fait preuve d'un caractère vindicatif comme le prouve l'éviction de sa femme avec les 3 enfants, mais aussi comme vont le prouver les événements qui vont suivre.

La Cour souveraine de Lorraine :À l'audience du 3 septembre 1753, nous retrouvons les deux protagonistes avec leurs avocats, faces à la Cour ; celle-ci va surseoir sa décision jusqu'à ce que Reine Lamblin apporte les preuves de ses titres

---

[21]- Monsieur Jean Yves Brunon, qui malheureusement n'en sait pas plus sur la branche contrexévilloise de sa famille.
[22]- C'est en quelque sorte un professeur public de collège, qui accueille et prend en pension les enfants de moins de 18 ans, il enseigne contre rémunération les « premières matières », avant que ses élèves ne se dirigent vers l'Université ou le Séminaire.
[23]- Jean Marc Lejuste, qui travaille actuellement sur la biographie de Joseph Marant, retrouve et cerne la personnalité de ce Nicolas Brutel qui a tenu une place importante dans la jeunesse du petit Joseph.
[24]- Cette maison est dans la rue de la Moutote (terme désignant soit une meunerie soit un petit monastère), cette rue n'existe plus, elle allait de la rue des Saints (aujourd'hui rue de la grande duchesse Wladimir) au moulin, imaginez une rue partant de la cour d'honneur, passant devant le pavillon de la source et se dirigeant par un chemin vers le moulin qui était entre le temple protestant et la chapelle orthodoxe.
[25]- L'orthographe de Lamblin évolue entre Lambelin et Lamblain, selon les actes.
[26]- La fortune du père, captée par leur mère, est importante. Ce François Marchal avait vécu une anecdote lors de son premier mariage, elle est relatée par Alain Jacquet page 55, dans son ouvrage *Entre eaux et Lumières, un village lorrain au XVIII°s. Contrexéville de 1689 à 1789.*

de propriété, mais la conforte dans les positions prises par la cour du bailliage de Darney et confirme la sentence contre Léopold Marchal en portant à 400 livres le montant initial de 100 livres, elle le contraint à payer les charges d'entretien de Reine et de ses enfants qu'il n'a pas honoré. Sur l'arrêt de la Cour il est écrit : *elle fait assigner son mari pour paiement des sommes dues très considérables*…

Revenu à Contrexéville, sans attendre la convocation de la Cour Souveraine de Lorraine, Léopold n'y reste pas longtemps, il s'engage dans l'armée et part rejoindre ses deux frères à Vienne en Autriche dans un régiment de cavalerie au service du roi de France (un y est prêtre, l'autre militaire), espérant ainsi échapper aux règlements des sommes dont il est redevable.

La vie continue pour Reine et ses enfants, cette même année, Jean-Baptiste Brunon le plus jeune des enfants de Reine a 18 ans, il est témoin du mariage de François Michelet de Norroy-sur-Vair avec Anne Lenoir de Contrexéville. L'année suivante le 11 octobre, Reine la fille, âgée de 25 ans, est marraine d'une petite Reine Tierce fille de François et d'Élisabeth Masson, celle-ci décède 9 jours après, mauvais présage !

Pendant ce temps Reine Lamblin fait « des pieds et des mains » pour recueillir les preuves de ses achats afin de les présenter à la Cour et en finir avec le procès, c'est ainsi qu'elle produit entre autres un acte par lequel elle reconnaît devoir encore 498 livres à Joseph Hilaire, pour l'achat de la maison acheté pour moitié avec son mari le 13 juillet 1752.

Les affaires tardent à se régler, Et quand enfin arrive l'audience du 13 septembre 1756 qui oppose les 7 enfants Marchal à leur mère Marguerite Hilaire, mais aussi les enfants entre eux, les choses s'enveniment ; il est vrai que l'enjeu est de taille, la valeur de la succession est fixée à 10.000 Francs[27], elle est essentiellement composée de champs, prés, vignes, chènevières avec en plus quelques maisons et des bois, répartis sur plusieurs finages. C'est au cours de cette séance qu'intervient *un incident fomenté de la part de Léopold*, comme il est écrit sur le compte rendu d'audience (le terme scandale serait plus approprié), il était revenu en permission pour hâter le dénouement de l'affaire, fidèle à son tempérament il en serait passé aux mains. La Cour l'assigne à comparaître le 29 avril 1757 pour être jugé sur l'incident provoqué, bien qu'elle ne soit pas chiffrée, il est écrit que *la sentence a lourdement tranchée*. Le 20 septembre suivant, la Cour proclame une sentence fixant les modalités du partage en ordonnant qu'y soient prélevées directement les sommes revenant à Reine Lamblin.

Finalement, c'est le 15 juillet 1757 qu'intervient le partage des biens par lot chez le notaire maître Chevreuse (en l'absence de Léopold représenté), et que Reine Lamblin remporte enfin l'action en justice commencée 5 ans plus tôt. Quant à Léopold, on n'entendra plus jamais parler de lui, il percevra le quart des 1.430 livres de sa cote part, une fois payée la peine infligée pour son esclandre et les sommes dues à Reine Lamblin.

Reine Lamblin et le domaine thermal :

Un trait sur le passé :

Finis les problèmes pour Reine Lamblin ! Elle a environ 57 ans, elle commence en cette fin d'année 1757 une nouvelle vie à Contrexéville, avec ses trois enfants, Benoît 28 ans, Reine 27 ans et Jean Baptiste 22 ans.

Les actes notariés nous apprennent qu'à la date du 4 octobre, elle vend les terrains qu'elle possède à Viviers-le-Gras et à Bouzey-cy-devant-Dombrot, pour la somme de 124 livres, par contre elle conserve une maison dans ce dernier village.

Le 4 juin 1758, les trois enfants de Reine ont reçu le sacrement de la confirmation donné par monseigneur l'évêque de Toul à Bulgnéville (actes paroissiaux de Contrexéville) en présence de 61 autres jeunes contrexévillois[28].

De leur maison, les Brunon–Lamblin sont bien placés sur le trajet qu'empruntent les quelques buveurs d'eau[29], qui vont au bout des potagers et des plantations fruitières, pour y puiser l'eau minérale dans un bassin sommairement aménagé de la propriété appartenant à Jean-François Hilaire, entre le ruisseau de Suriauville et la rivière du Vair qui se rejoignent à cet endroit. Avec le sens du commerce qui anime Reine et ses enfants (à Dijon, son mari avait cessé ses activités de juge pour exercer celle de marchand), ils ont aménagé dans leur maison des pièces pour héberger les buveurs les plus nantis qui parfois viennent de très loin, et qui désirent se reposer et se restaurer avant de reprendre le chemin du retour nantis des bouteilles et autres « dame Jeanne » remplies du précieux breuvage. C'est sûrement Reine qui a accueilli les envoyés du docteur Bagard, venus chercher l'eau de la fontaine[30], pour la ramener à Nancy et à Paris afin de l'analyser, le résultat de ces analyses est connu, puisqu'il a débouché sur la fameuse intervention du docteur Bagard devant l'Académie de médecine en janvier 1760[31]. Mais la maison est petite, oh ! ce n'est pas la ruée vers l'eau minérale, mais enfin, ces va et vient ne manquent pas d'intriguer Reine Lamblin, elle pressent certainement la bonne affaire, incitée par les confidences de ces messieurs de Nancy qui ont dû lui dire l'intérêt que portait le duc de Lorraine à ces eaux minérales qui guérissent des « maladies de la pierre », il n'en faut guère plus pour attiser son engouement, c'est sûrement pour cette raison qu'elle décide d'acquérir une autre maison !

L'accès à la propriété : Le 9 octobre 1759, devant maître Chevreuse et en présence d'Antoine Bourion régent d'école, Reine Lamblin femme séparée de corps et de bien de Léopold Marchal, acquiert la moitié d'une maison avec écurie, grange, grenier, potager, fruitiers et place à fumier ; ainsi que d'un petit jardin sis au *cabinet* (sous la voie ferrée

---

[27]- En la circonstance s'agissant d'une somme globalisée elle est exprimée en Francs, elle équivaut à 10.000 livres. Comparons ce qui est comparable : une modeste ferme sise rue des roseaux à Bouzey-cy-devant-Dombrot est estimée 430 livres dans la succession ; elle vaudrait aujourd'hui 64.500 €uros (1 livre pour 150 €). Par contre, une vache estimée 40 livres, vaudrait aujourd'hui 1000 € (1 livre pour 25 €). Généralement, on estime qu'une livre égale 20 €uros. Une poule fermière valait 10 sols (soit 0,5 livres), c'est-à-dire 10 de nos euros.

[28]- L'évêque est le successeur de Scipion Jérôme Bégon, il se nomme Claude de Drouas de Boussey, il a siégé de 1754 à 1773.

[29]- À cette époque la source jouit d'une réputation locale, qui cependant déborde sur les villages et bourgs des environs.

[30]- Elle n'a pas de nom connu, cette fontaine, on peut la rapprocher du toponyme local qui est celui de la *fontaine Mala*, qu l'on retrouve dans le remembrement de 1706, et dans les différents actes de vente de l'époque, dont ceux de Reine Lamblin.

[31]- Voir les études qui traitent de ces sujets : celle de Pierre Masson sur « la naissance de l'établissement thermal », notamment dans le Gunderic n° 26, où il nous apprend qu'une jeune fille qui était à Bourmont en 1759 buvait l'eau que quelqu'un venait puiser pour elle à Contrexéville, et mon étude intitulée « bien le bonjour docteur Bagard » dans les Gunderic n° 39 – 40 – 41 et 45.

aujourd'hui), le tout vendu par le sieur François Violant, lieutenant au régiment de Rougrane cavalerie pour le servidu roi de France, à présent à Dombrot. À peine cette acquisition réalisée, lors de la célèbre présentation du mémoire sur les eaux minérales de Contrexéville de janvier 1760 par le docteur Bagard, dès le printemps, arrivent à pied, à cheval ou en calèche, une foule de buveurs qui investissent le village. Surprise pour eux ! Pas d'infrastructure d'accueil :
« Pour l'eau minérale » Demandent-ils ?
On leur répond : « là-bas dans le jardin du François Hilaire ! »
C'est ainsi que les contrexévillois verront en cette année 1760, passer nombre de gens venus d'ailleurs, qui piétinent allégrement le jardin, passent chez Reine Lamblin pour se restaurer et peut être y séjournent-ils quelque temps.
Si certains personnages importants envoient leurs laquais se ravitailler sur place pour ramener l'eau salvatrice de leurs maux, d'autres viennent y passer quelques jours, hélas ! Rien n'est fait pour les héberger… Et puis aller patauger avec la populace autour de cette mare mal aménagée, même pour se soigner : diantre ! Il y a de quoi retourner à Bains-les-Bains ou à Plombières où l'eau est chaude et l'environnement plus cossus. Oui mais voilà, après leurs cures dans ces deux stations thermales le soulagement n'était pas au rendez-vous, alors que le docteur Bagard a promis la guérison à tous ceux qui viendraient à Contrexéville[32].

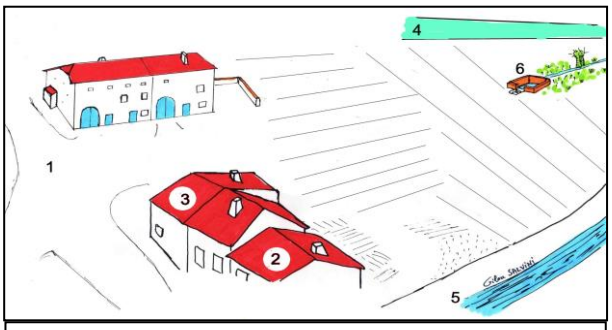

1 : rue des Saints (de la grande duchesse Wladimir, aujourd'hui)
2 : maison de Jean François Hilaire
3 : maison de Reine Lamblin avec celle de Violant
4 : ruisseau de Suriauville
5 : rivière du Vair
6 : fontaine minérale (pavillon des sources, aujourd'hui)

Autant de détails qui n'ont pas échappé à Reine Lamblin, elle a déjà calculé le rapport que pouvait lui procurer une entrée payante et la vente de bouteilles : ce qui aurait pour effet de sélectionner les buveurs, afin de répondre au désir d'une certaine clientèle[33]. Elle est bien placée pour réagir, ce qu'elle fit à la fin de l'été de cette année 1760, que l'on peut qualifier de première saison thermale.
Elle propose d'acheter le terrain où coule la source, à son propriétaire qui n'a vu dans cette affluence qu'une gêne qui l'a privé de la récolte des fruits du verger, de celle des légumes du potager et des foins qui ont été écrasés. Mais en cette fin d'année 1760 le 19 décembre un malheur s'abat sur Reine Lamblin, lorsque sa fille Reine Brunon meurt. Celle-ci Reine Brunon a 30 ans lorsqu'elle décède, elle est toujours restée avec sa mère, elle fut inhumée dans l'église paroissiale, devant la chapelle de Notre Dame du rosaire, comme il convient à une jeune fille célibataire et riche, car le coût d'une tombe à l'intérieur de l'église est de 65 Livres, sans compter les 30 Livres de frais annexes.
Reine Lamblin reste désormais avec ses deux fils : Jean-Baptiste qui a 25 ans, et Juste-Benoît qui en a 29.

<u>Des projets en cours de réalisation</u> :
Ce deuil retarda l'achat prévu, qui eut lieu le 20 mai 1761, date de la reprise traditionnelle des cures, mais à cette époque on pouvait venir à tout moment puiser de l'eau et en boire.
Maître Lambinet de Bulgnéville rédige l'acte de vente à Reine Lamblin, d'un jardin potager et fruitier appartenant à Jean François Hilaire, si nulle part ne figure une quelconque allusion à la fontaine minérale, le prix de la transaction suffit à comprendre qu'une certaine plus value augmente le montant initial du terrain dont les dimensions modestes de 50 ares à peu près, aurait valu entre 50 et 100 Livres, et qui sera cédé pour 500 livres.
L'acte décrit la situation du terrain, pour une meilleure compréhension reportez vous à cette photo aérienne où on retrouve la numérotation du croquis précédente pour localiser les différents emplacements.

- Au derrière de la maison du vendeur (2) sis entre la rue des Saints (1), la dame acquéreuse au couchant (Ouest) (3), la rivière au levant (Est)(5). Aboutissant d'un bout au septentrion sur le ruisseau (Nord) (4) qui est le dégorgeoir du moulin (entre 4 et 5) et de l'autre bout sur la cour ou jardin de la maison habitée actuellement par le vendeur (entre 6 et 2). D'autres précisions concernent l'alignement du terrain par rapport à des points remarquables, ainsi que la nécessité de faire un mur (pour éviter certainement les divagations des buveurs d'eau sur les autres propriétés de Hilaire), mur qui devra être construit par l'acquéreuse ou ses ouvriers, en récupérant les pierres qui se trouvent aux environs de la maison et qui appartenaient à l'ancien propriétaire.

La limite de la propriété acquise est surlignée en trait noir, elle englobe la fontaine minérale (6), comme on le voit, le domaine thermal est en train de naître, il est relié à la maison de Reine Lamblin (3) par le potager et le fruitier qu'elle a acheté récemment au sieur Violant.

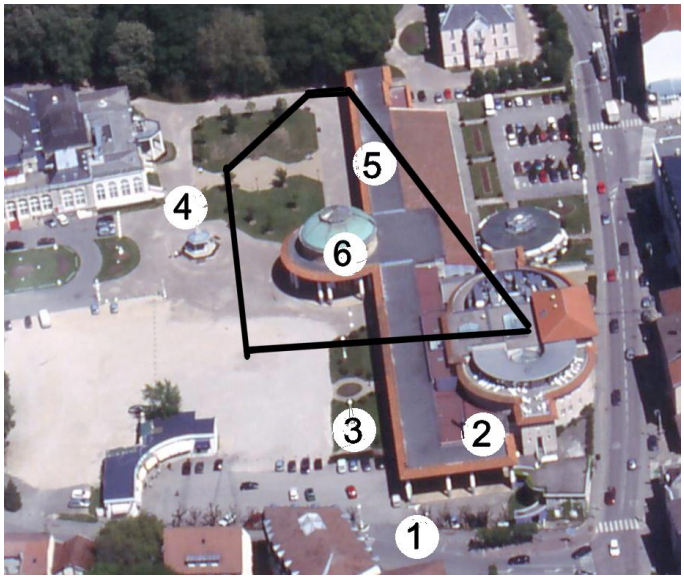

<u>Un hydrothermalisme hésitant</u> :

---

[32]- La spécification des eaux minérales de Bains et surtout Plombières, ne concerne pas les maladies que soigne l'eau de Contrexéville.
[33]- La plaie des stations thermales de l'époque était justement cette promiscuité, dont l'église était la première à s'offusquer au vu du comportement de certains baigneurs, c'est ainsi que Bains les Bains avait son *bain des pauvres* !

L'année 1762, ainsi que les suivantes, ne laissent aucune trace écrite d'une quelconque activité liée à l'exploitation de la fontaine minérale. On peut imaginer quelques affairements autour de la source où il faut payer un tribut[34], on vient y puiser l'eau à boire, sans aucune prescription médicale (sauf les personnalités qui ont leur propre médecin), ou encore y tremper des linges pour les appliquer sur l'eczéma ou d'autres maladies de la peau, ou bien encore, toujours selon l'utilisation prescrite par le docteur Bagard, s'en servir pour des lavements, ou en la chauffant pour des douches et des bains... La vente de l'eau est attestée par une autre remarque qui précise que l'on trouve sur place des bouteilles neuves, des bouchons et du goudron[35].

Cette période ne semble pas donner le rapport escompté, même si Reine achète le 31 août 1762, une vigne de 2 omées au *Champ Calot* pour 54 Livres, à Joseph Mangin (un de mes aïeux) pour y faire son vin, et le 25 novembre 1762, 5 quarts de pré à la *Fontaine Mala* pour 63 livres, à Vuillemin (elle va ainsi étendre progressivement son domaine vers le septentrion ; numéro 4 sur les plans).

Mais ce qui conforte l'idée que les affaires ne sont pas encore rentables, c'est l'emprunt de 400 Livres qu'elle va contracter le 18 décembre 1762, auprès d'une usurière reconnue dans la région :

Reine Lamblin emprunte 400 livres à Gabrielle Thérèse Françoise Génin demeurant à Vrécourt, épouse de Joseph Antoine du Houx seigneur d'Hainville. Elle sera remboursée par une rente annuelle et perpétuelle de 28 Livres chaque 16 décembre à partir de 1763. L'acte est contre signé par les deux fils majeurs de Reine, Jean-Baptiste le cadet et Juste Benoît le puîné[36]. Ci-dessous, copie de l'acte mentionnant les noms et qualité de la dame du Houx. Cote ADV : 5 E 38-168.

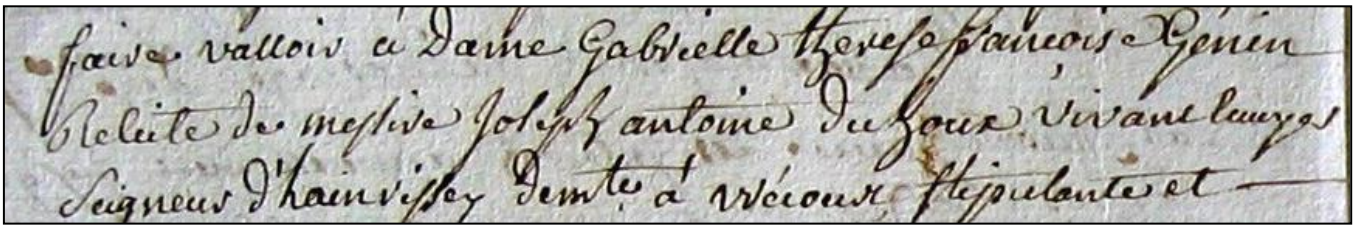
faire valloir à Dame Gabrielle Therese Françoise Genin
Relitte de messire Joseph antoine du Houx vivant Lanzes
Seigneur d'Hainville Demte à Vrécourt, stipulante et

<u>1766, à Contrexéville</u> :

Reine Lamblin gère sa petite entreprise avec son fils Jean Baptiste. Je les vois : accueillant les buveurs d'eau, leur réclamant de l'argent pour qu'ils puissent aller boire à la fontaine minérale, là-bas au bout de la petite presqu'île formée par la confluence du ruisseau de Suriauville et de la rivière du Vair. Puis leur vendre les bouteilles de ce précieux breuvage qu'ils ramèneront chez eux, bouteilles que s'empresse de remplir et de boucher ce dadais de Jean Baptiste[37].

Ils leur proposaient ensuite de prendre leur repas, mais aussi de les héberger au cas où ils auraient voulu rester quelques temps. C'est alors que devait s'affairer leur servante Marie Anne Pernot, qui s'empressait d'aller tailler quelques tranches dans l'un des jambons suspendus au cellier, alors que mijotait la soupe au le lard, ce lard qu'elle avait coupé le matin et à laquelle elle a ajouté les légumes du jardin. Au repas, on ne manquait pas de vendre du vin aux convives et de leur servir le café. Pour le beurre et la crème, elle utilisait le lait de leur vache.

J'ai étayé mon récit grâce à l'inventaire après décès[38] qui est important, trop considérable pour deux personnes, mais modeste quant à la qualité, assez éloquent cependant pour en tirer de quoi comprendre leur mode de vie :

Dans la liste descriptive du mobilier il y a plusieurs tables, 12 chaises et des bancs, de la vaisselle dont 60 pièces de faïence et un moulin à café, du linge, de la literie (lits, couchettes et paillasses), ce qui est compréhensible quand on héberge et nourrit. Ainsi qu'une vache et une génisse à l'écurie, 176 litres de vin dans la cave[39], 120 litres de blé au grenier, 22 livres de lard et 2 jambons au cellier.

Reine Lamblin est particulièrement satisfaite à la fin de cette saison 1766 ; les buveurs d'eau sont venus encore plus nombreux que l'année passée, à un point tel qu'il a fallu en héberger chez des particuliers, même le tavernier du village a eu du mal à satisfaire la demande. En outre, ils sont beaucoup à être repartis avec des bouteilles remplies d'eau, il en reste encore 200, pour une valeur de 30 Livres, elles sont stockées dans le grenier de la remise et serviront pour attendre l'année suivante en attendant la livraison des bouteilles en provenance des verreries de la forêt de Darney.

Les finances de Reine Lamblin s'en ressentent, petit à petit elle arrive à équilibrer son budget. Quand elle va à l'église pour prier, elle n'oublie jamais de brûler un cierge pour le docteur Bagard (qui n'est pas encore mort), grâce à qui le nombre des buveurs d'eau a augmenté sans cesse chaque année depuis la présentation de son célèbre « Mémoire sur les eaux minérales de Contrexéville » lu à l'Académie Royale de médecine le 10 janvier 1760. Il convient cependant de relativiser cette fréquentation qui devait être d'une centaine de buveurs par an (peut-être 200 avec les accompagnants : famille et domestiques pour les bourgeois et les nobles), on n'est pas encore dans la phase d'embellie des années 1772-1781 (à relativiser elle aussi) lors de la présence du docteur Thouvenel et de ses nombreux clients aristocrates.

Entre les achats, les emprunts qu'elle a contractés, et les ventes qui ont produit des revenus, la balance comptable enregistre un léger solde positif en cette fin de saison.

---

[34]- C'est le terme employé dans l'ouvrage du docteur Bagard, qui traite en fin d'ouvrage de la manière de prendre les eaux minérales.

[35]- Ce que confirmera l'inventaire après le décès de Reine Lamblin en 1766, chez qui on trouva 200 bouteilles neuves.

[36]- Après cette date, le nom de Juste Benoît n'apparaît plus, c'est à partir de là qu'il est parti à Lunéville, dans la garde du duc de Lorraine, de là il quittera notre province pour s'installer en Comté comme receveur des droits réunis au parlement de Saint-Rambert-En-Bugey, il est resté célibataire, on reparlera de lui un peu plus tard.

[37]- J'ai quelques doutes sur les facultés de ce personnage, vous le constaterez par vous-même dans les descriptions que j'en ferai par la suite d'après les documents parcourus et le déroulement de certains faits. Oh, il ne devait pas être débile, mais pas futé, comme on dit !

[38]- ADV. B 3024.

[39]- De la vigne du champ calot, que lui avait vendu le 31 août 1762 un de mes aïeux, Joseph Mangin.

Dans ce bilan ne sont pas comptabilisés : la valeur des propriétés (maison et terrains) que l'on peut tout de même estimer à plus de 1.000 Livres, ni les valeurs qu'elle possède en propre (monnaies et bijoux). Dans l'actif estimés à 1.085,78 Livres il y a : le mobilier, différents matériels, ustensiles divers, linges et literies, les denrées alimentaires, la charrette et la vache avec la génisse. Le passif est essentiellement composé de dettes chiffrées à 1031 Livres, qui sont les emprunts en cours de règlement, les achats de terrains non soldés, de denrées et de matériels divers qu'elle règle par annuités, ainsi que des frais de justice restant dus.
Les noms des 17 créanciers sont connus : Au titre des achats de propriétés en cours de règlement : elle doit encore 358 Livres à la veuve Joseph Hilaire. 10 L, à Jean Molard cultivateur. 23 L, à un certain Marchal de Mirecourt[40], et 48 L, à Léopold Larché le métayer de la ferme d'Oudonville (aujourd'hui à l'emplacement du lieudit : ferme brûlée entre Suriauville et Dombrot-le-Sec).
Au titre des emprunts il reste à payer 20 L, à Gabrielle Thérèse Françoise Génin de Vrécourt. Au curé de Suriauville Félix 80 L, ainsi qu'à celui de Contrexéville Huraux 23 L.
Au titre des achats divers et des services dus, elle doit aux marchands suivants : 40 L, à Trésal de Bouzey cy-devant Bouzey. 31 L, à Corne de Liffol. 29, L à Fergoutte un maçon. 33 L, à Gondor de St Remimont. 69 L, à Mondoré, 13 L 4 sous 9 deniers à Mouchet tous deux de Bulgnéville. Quant à Mathé elle lui doit encore 108 L, pour les bouteilles fabriquées dans une verrerie de la forêt de Darney et qu'il lui a livré.
Au titre des frais de justice elle doit encore 62 L, à Maître Bois de Nancy et 58 L, à Maître Lambinet de Bulgnéville.
Et enfin il reste le montant de 3 années de gages dus à sa servant Marie Anne Pernot, pour la somme de 26 L.

<u>Fin de règne</u> :
Il est 23 heures le 22 décembre 1766, lorsque décède de mort subite Reine Lamblin, le curé Jean François Huraux prévenu aussitôt ne pourra que constater le décès, il déclare sur l'acte : *lui avoir pu uniquement donner le sacrement de l'extrême onction, n'ayant pu lui en administrer d'autres* (il n'a pu recueillir sa confession…).
Sur le document figure en petites lettres : femme de L. Marchal (dont elle est séparée de corps et de biens, ce que ne peut ignorer l'église, mais en filigrane). En marge une mention précise qu'elle est âgée de soixante ans.
Les choses ne traîneront pas, il est vrai que la fête de la nativité approche. Le lendemain Reine était inhumée à l'intérieure de l'église paroissiale en la chapelle de Notre Dame de la consolation. Elle fut d'ailleurs parmi les dernières personnes à bénéficier de ce privilège (l'église ancienne fut démolie en 1774 et la nouvelle reconstruite en 1777), ce qui coûta aux héritiers la somme de 94 Livres 11 sous : dont 65 Livres pour le curé, 11 Livres 11 sous au maître d'école pour ses offices de bedeau et 18 Livres au sieur Carriage pour les luminaires.

Tournons la page Reine Lamblin, poursuivons avec son successeur qui n'est autre que le dernier de ses enfants, celui qui est toujours resté avec elle : Jean-Baptiste, il a 31 ans en cette année 1766, alors que l'inventaire après décès de sa mère va être dressé sous contrôle de ses frères aînés absents, mais représentés pour la succession.

<u>Jean-Baptiste Brunon propriétaire avec ses frères</u> :
<u>Début du règne</u> : Il est le seul membre de la famille présent à l'enterrement de sa mère, et pour cause ; morte le 22 décembre à 23 heures elle est inhumée le lendemain matin, en présence des paroissiens et des créanciers... Dans ces conditions ses frères n'ont pu être averti à temps ; ils habitent trop loin. Juste est avocat au parlement d'Aurillac, et Juste-Benoît receveur des droits réunis au parlement de Saint-Rambert-en-Bugey, près de Dôle. Ce qui est remarquable, c'est la situation de notable, voir de bourgeois des frères aînés de Jean Baptiste, qui par rapport à eux est resté dans les jupons de sa mère avec une position sociale bien plus modeste. Depuis que je lis et relis les dossiers et que j'analyse son attitude, je me pose des questions sur ses facultés, attention ! Il n'est pas question d'une quelconque atteinte mentale ou caractérielle, je ne mets en doute que sa probité et certains traits de son comportement ainsi que sa capacité à assumer certaines charges puisqu'il n'est question ni de tutelle ni de curatelle à son endroit, d'ailleurs ses frères comme on le constatera plus loin, lui font confiance pour régir et administrer en leur nom la succession de leur mère (pouvaient-ils faire autrement ?).
Les scellés furent apposés le 2 janvier, c'est à dire 11 jours après le décès, un délai suffisamment long pour certaines malversations... Jean-Baptiste a remis à cette occasion toutes les clés, de portes et d'armoires, il est précisé aussi qu'*un coffre qui était dans la chambre fut ce jour là prudemment scellé sur la serrure...* curieusement il n'est fait mention nulle part dans le descriptif de l'inventaire d'objets de valeurs ni de monnaies, comme si Reine Lamblin n'avait pas eu de bijoux, ni d'argent ni d'or ; étrange !
71 jours après, le 16 mars, la levée des scellés est exécutée par Claude Urguet avocat à la cour, prévôt gruyer chef de police, en présence de François Georges Urguet procureur d'office, Deux événements curieux sont signalés sur le constat figurant dans l'acte de levée ; il s'agit d'irrégularités qui laissent planer le doute et font ressortir le comportement bizarre de Jean-Baptiste Brunon :

1- les *scellés apposés sur la porte de séparation des deux chambres sont brisés* ; J-B Brunon prétend qu'ils ont été *rompus <u>par mégarde</u> à cause d'une bûche de bois qui est tombée sur la porte...* étrange !

2- dans la cave, avant la pose des scellés, l'inventaire précise : *il y avait 4 mesures de vin.* À la levée des scellés une mention sur l'acte indique qu'il n'en reste plus qu'une demi-mesure *: J-B Brunon ayant déclaré l'avoir consommé pour l'usage de sa maison...*[41] étrange !
Les choses en resteront là de ce qui est noté sur le procès-verbal ; J-B Brunon a fait serment qu'*il n'a nullement attenté aux scellés et <u>qu'il n'a rien ni soustrait ni divertis</u>...* Il n'est plus question du vin qui a été bu, ni du coffre et de son contenu qui n'a pas été expertisé, mais qui est revenu de plein droit à Jean Baptiste après la levée des scellés. Il faut dire qu'entre temps, le notaire a reçu les procurations signées de ses frères qui ne se sont pas déplacés (ils ne reviendront

---

[40]- Je n'ai pas réussi à savoir s'il s'agissait de son ex mari ou de l'un de ses ex beaux frères ?
[41]- Cela représentait 176 litres de vin, Jean Baptiste en aurait consommé (*pour l'usage de sa maison a t-il déclaré* ...) : 154 litres, soit une consommation de 2,16 litres par jour (sans modération) ...

jamais à Contrexéville) ils lui donnent tous pouvoirs, , on peut comprendre dès lors une certaine mansuétude de la part des Urguet, qui vont avoir comme interlocuteur Jean-Baptiste, le désormais fondé de pouvoir, gérant des eaux minérales de Contrexéville qui ne tardera pas à se présenter comme étant propriétaire (ce n'est pas ses frères absents et loin de tout ça qui lui reprocheront, eux qui ne percevront jamais aucune dividende, et qui au contraire seront amenés à renflouer l'affaire. Bien plus tard, ils se manifesteront à nouveau lorsque interviendra le démantèlement du domaine thermal).
Les notaires vont prendre sous leur aile Jean-Baptiste, ils jugent sûrement qu'il a de l'avenir, ils le feront entrer dans le cercle bourgeois et de petite noblesse de la bonne société de la prévôté bulgnévilloise, ils le protégeront et le conseilleront. D'ailleurs leur premier souci sera de le marier…

<u>Jean Baptiste Brunon fondé de pouvoir</u> :
Par courriers reçus fin janvier 1767, détenus à l'étude de maître Urguet, les deux frères de Jean-Baptiste qui apparemment ne se soucient que de préserver leur part, laissent à celui-ci la gestion des biens communs dont celle des sources minérales :

Le frère aîné Juste Brunon, écrit : ***je donne légalement pouvoir le ci-devant constituant au dit Jean-Baptiste Brunon mon frère cadet d'y régir et gouverner les biens de Contrexéville et <u>sources minérales</u> pour du tout, en rendre bon et fidèle compte au dit constituant, et ce jusqu'aux arrangements...***

L'autre frère Juste-Benoît Brunon, ne cite pas les sources minérales, il se contente de faire : ***entièrement confiance à la probité, la bonne foi de mes frères,*** **et de donner** ***procuration à mon frère cadet Jean-Baptiste pour l'administration, la gestion de <u>la succession de notre dite mère</u>...***

Sur quoi, la levée des scellés pu se faire malgré le petit incident de la fracture d'un scellé et ses conséquences que j'ai relatées plus haut. À partir du mois d'avril, Jean-Baptiste est prêt à accueillir les buveurs d'eau de la saison 1767
Une autre bonne nouvelle ne tarde pas à filtrer, à l'une des réceptions de la bonne société bulgnévilloise où il fut invité, on a présenté à Jean-Baptiste une jeune fille de 25 ans, à partir de là, les deux tourtereaux se rencontreront fréquemment lors des fameuses réceptions ; si bien qu'au bout de trois mois de cours (c'est court), au début du mois d'août[42] Anne Brutel, c'est ainsi que s'appelle l'heureuse élue à qui on a présenté un beau parti en la personne de Jean Baptiste. Elle écrit à son père pour lui demander son consentement. Oh, une autorisation de pure forme car elle a plus de 24 ans, mais nécessaire pour obtenir les bonnes grâces du clergé et celles des membres de la bonne société. La réponse datée du 28 août[43] révèle que son père Nicolas Brutel n'est pas d'accord mais finalement : ***consent à tous,*** **à condition qu'elle ne** ***le traite plus de père*****. Quelles sont les causes de ce désaveu et quelles en seront les conséquences ?**

Mais tout d'abord qui sont ces Brutel ? Originaire de Bleuvaincourt ? Régent des Humanités, Nicolas avait épousé à Bourbonne-les-Bains Geneviève Changé, on le retrouve à Bulgnéville où il enseigne et où il fréquente la bonne société de ce bourg comme en témoignent le parrain et la marraine de l'un des enfants qui y naîtra[44]. Ce fils décède à Contrexéville 7 mois plus tard, voir à ce sujet la page 6 où je me questionne sur les circonstances troubles des rapports Brutel–Lamblin qui ont du se côtoyer, mais dont je n'ai trouvé aucune mention. Quoiqu'il en soit, Nicolas Brutel semble bien connaître les Brunon–Lamblin puisqu'il en fera grief sans les nommer dans son courrier.
Veuf, Nicolas Brutel qui a quitté Bulgnéville, vit avec Françoise Mansuy (originaire de Rouvres-en Xaintois), la veuve Marant mère de Joseph Marant, un personnage intéressant pour Jean-Marc Lejuste qui prépare sa biographie et qui m'a fourni des renseignements. Nicolas est à Bourbonne-les-Bains, quand Anne lui écrit de Langres pour lui apprendre sa volonté de se marier et pour obtenir son consentement, très certainement sans trop se faire d'illusion.
Anne n'a pas accepté que son père vive avec une autre femme après le décès de sa mère, des dissensions survinrent jusqu'à ce qu'elle soit placée chez le sieur Guyot de Saulxures-les-Bulgnéville qui possède une résidence à Langres, elle y passe la plupart de son temps lorsqu'elle ne fréquente pas avec son tuteur les salons de la bonne société bulgnévilloise.
Le caractère de la demoiselle semble être celui d'une indocile doublé d'impertinence, c'est ce que lui reproche son père dans un courrier où il écrit qu'il n'apprécie pas non plus les gens de son entourage, qui lui seraient de mauvais conseils. Ce qui est curieux, c'est qu'elle entretient et continuera d'entretenir d'excellent rapport avec ses frères et sœurs et une bonne partie de sa famille, certainement parce qu'ils n'apprécient pas eux aussi la relation de Nicolas leur père avec la veuve Marant. Finalement le père indigné se ravise et donne son consentement après lui avoir refusé, mais en regrettant d'avoir été bon et en lui déniant le droit de l'appeler père.

<u>Contenu intégral de la lettre de Nicolas Brutel à sa fille.</u>
Langres comme vous avez fait, votre lettre qui est aussi impertinente que les avis que vous suivez, qui ne peuvent partir que de gens sans religion ! Vous ne cesserez donc de me donner du chagrin, il semble par vos lettres que vous le fassiez à dessein, apparemment que le sieur Guyot de Saulxures ne vous a pas dit combien je suis indigné contre vous, car vous ne m'auriez pas écrit de Vous me demandez avis sur ce mariage, quelle impudence (cette partie du courrier est raturée).
Vous me demandez mon consentement comme si j'étais seul, où est votre devoir ? Apprenez-le et faites-moi connaître qu'en me traitant de père, vous avez une mère dans la personne de ma compagne, quand la religion ne vous la ferait pas connaître pour telle, la bienséance doit vous le dicter, aussi bien que le respect que vous devez avoir pour elle, sans cela point de père, point de consentement de ma part pour quoi que ce soit. Au reste faites tout ce qui vous plaira, je consens à tout, suivez comme vous avez toujours fait, les avis d'autres, puisque vous savez en trouver si bien, et que personne ne vienne chez moy de votre part, on y serait fort malvenu à votre occasion, mais ne me traitez plus de père. Tous ce dont je me repens c'est d'avoir été trop bon.

---

[42]- Ça va vite, Jean Baptiste a 32 ans, il est libéré de la tutelle de sa mère et compte bien prendre une épouse.
[43]- ADV : notaire Delamontagne, 5 E 38/670.
[44]- Son fils Charles Bonnaventure né en 1750 avait pour parrain le sieur Charles Robert écuyer, juriste à Pont à Mousson et comme marraine dame Crépin veuve de Henry Robert de son vivant gentilhomme du duc de Lorraine, prévôt de Bulgnéville.

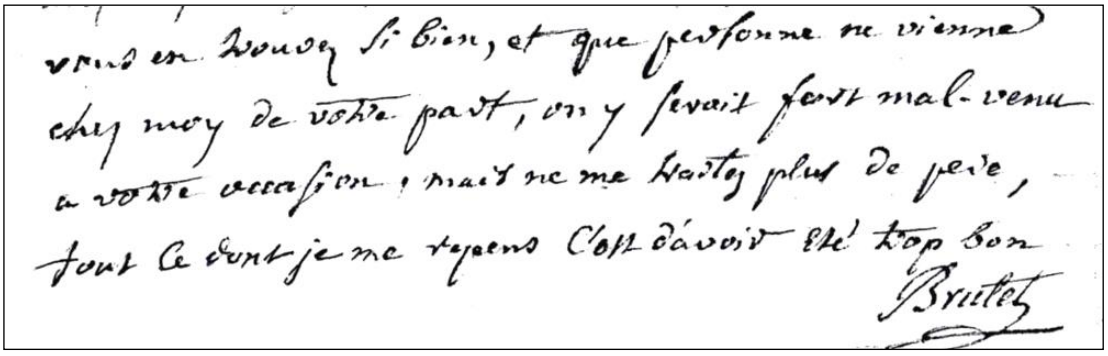
vous en Donner si bien, et que personne ne vienne
chez moy de votre part, on y serait fort mal-venu
a votre occasion ; mais ne me haïssez plus de peur,
tout ce dont je me repens c'est d'avoir été trop bon
Brutel

Ci-contre, copie de l'un des passages de la lettre de Nicolas Brutel.

Ci-dessous, copie des signatures de Jean Baptiste Brunon, d'Anne Brutel et des témoins avec le pâté du notaire…

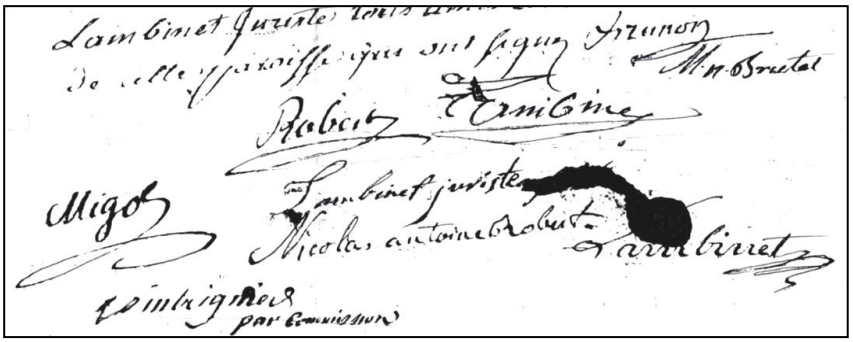
Lambinet Juriste
Brunon
Mn Brutel
Robert
Migot
Lambinet juriste
Nicolas antoine Robert
Lambinet
Contrignier
par commission

<u>Marions nous :</u>

L'affaire est convenue, le mariage est fixé au 6 octobre de cette année 1767, il se déroule avec la permission écrite de l'évêque de Toul qui figure sur l'acte constatant qu'il n'y avait aucun empêchement ni opposition à cette union, et qu'en l'absence du sieur Brutel <u>son consentement</u> a été remis en dépôt aux minutes de maître Lamontagne notaire sis en la prévôté de Bulgnéville (c'est le courrier détaillé ci-dessus).
C'est un prêtre de Neufchâteau l'abbé Nicolas Vintriguier qui reçut le mutuel consentement des époux et leur donna la bénédiction nuptiale en présence des témoins qui sont tous des amis communs des mariés, c'est là que l'on retrouve des membres de cette bonne société bulgnévilloise : Pascal Robert écuyer, Nicolas Biot de Lambinet avocat à la cour de Lorraine, Laurent Migot capitaine de dragon au régiment de Beaufremont, Nicolas Antoine Robert écuyer et François Hyacinthe Lambinet juriste. On retrouve les membres de la famille des Robert, déjà parrain et marraine du frère d'Anne Brutel décédé à Contrexéville en 1751.

<u>La drôle de lune de miel</u> :
Après le mariage, le couple s'installe dans leur domaine contrexévillois, une autre vie commence pour eux ; il leur faut d'abord préparer la saison 1768 afin d'accueillir les buveurs d'eau : les affaires promettent d'être fructueuses.
Le ventre d'Anne s'arrondit, elle attend un enfant, le père veut qu'il porte son prénom : Jean-Baptiste. Huit mois après son mariage c'est la première naissance. Est-ce un heureux présage ? L'avenir nous apprendra que non ! En effet, il s'agit du début d'une longue et pénible succession d'accouchements qui ne laisseront à Anne que peu de répit et qui surtout, vont la fatiguer. A chaque naissance la mère s'est affaiblie de plus en plus : en 14 années, après 12 grossesses, elle a mis au monde 13 enfants (dont deux jumeaux).
Jean Baptiste Brunon, le père en était fier, les enfants sont nés de ses œuvres et avec une belle régularité.
Anne avait 41 ans, elle était à peine remise du douzième accouchement qu'elle fut à nouveau engrossée ; elle n'atteindra pas le terme de sa grossesse, femme usée, elle s'éteint le 22 août 1783. On est loin de la jeune fille insoumise, qui défiait l'autorité paternelle 15 ans auparavant en se mariant pleine d'espérance et de foi en l'avenir.
Pendant ces 14 années de calvaire vécues par Anne, Jean Baptiste mène à la faillite l'entreprise dont il a la charge, et ceci malgré une fréquentation de plus en plus nombreuse du nombre des buveurs d'eau, et alors que la notoriété des eaux minérales de Contrexéville s'accroît sans cesse. Le domaine va être vendu par lot.
Avant d'expliquer le processus qui a mené à cette faillite, revenons sur les enfants nés de l'union de Jean Baptiste et d'Anne. On s'aperçoit que les premiers enfants ont d'abord pour parrains et marraines les personnalités qui ont favorisé l'union de leurs parents, puis au fur et à mesure que les affaires de l'exploitation des eaux minérales régressent, on cherche les parrains et marraines dans la famille, mais aussi parmi les personnalités directement liées à la reprise du domaine hydrominéral, comme si le fait de se placer dans la famille Brunon, mettait un pied à l'étrier pour accéder à l'achat d'une partie de la propriété, on note aussi la présence des créanciers qui se placent pour faciliter le remboursement des dettes. C'est ainsi que fut vendu en plusieurs parcelles et à plusieurs individus différents, le domaine des frères Brunon, seconds propriétaires des eaux minérales de Contrexéville.

<u>Les enfants du couple Brunon - Brutel</u> :

1768 le 25/06- Naissance de Jean Baptiste (+ en 1773)
Parrain = Gérard de Gondrecourt chirurgien à Vittel - Marraine = Françoise Brutel sœur de la mère.

1769 le 3/10- Naissance de Marie Anne Marguerite.
Parrain = François Hyacinthe de Lambinet qui sera régisseur des eaux minérales en 1781
Marraine = Marie Anne Marguerite Robert

1770 le 17/11- Naissance de Nicolas Antoine[45]
Parrain = Nicolas Antoine Robert écuyer de Bulgnéville (témoin du mariage) - Marraine = Françoise Brutel, sœur de la mère

1771 le 22/12- Naissance de Juste Benoît dit Brutel
Parrain = son oncle paternel Juste Benoît représenté par Louis Villemin- Marraine = Françoise Brutel, sœur de la mère

1773 le 22/03- Naissances des jumeaux : Jean-François et Reine Françoise (+ en 1778)
Parrain = J.F du Taille - Marraine = Marie Françoise Neuville tous deux de Bouzey (Dombrot-le-Sec)
Parrain = Claude Victor Miroüel - Marraine = Françoise Brutel, sœur de la mère

1774 le 29/05- Naissance de Louis
Parrain = Louis Auguste Estournel comte, marquis de Frolois etc... Représenté par Charles Estournel officier
Marraine = Béatrice baronne Vailly de Petit Fally. Représentée par sa femme de chambre Françoise Creille

1775 le 20/07- Naissance de Reine Françoise Marguerite (+ en 1823)
Parrain = Juste Brunon (oncle paternel) des Domaines du Roy. Représenté par Jacques Gauthier marchand à Neufchâteau
Marraine = Anne Françoise Brutel, sœur de la mère

1777 le 22/02- Naissance de Anne Françoise Geneviève
Parrain = Joseph Hurguette de Bulgnéville - Marraine = Anne Françoise Geneviève Brutel, nièce de la mère

1778 le 19/04- Naissance d'Anne Marguerite
Parrain = *illisible* De Bulgnéville - Marraine = Anne Marguerite Brunon (sa sœur âgée de 9 ans)

1779 le 28/06- Naissance à Dombrot-le-Sec de Claude Henri (+ Décès le même jour)
Parrain = Henri Dalcord, Lieutenant-Colonel d'infanterie
Marraine = Doré Frotier de Lycy épouse de JA Proslin ex-officier de Nancy

1781 le 17/07- Naissance de Jean Baptiste
Parrain = JB Pierson paroisse St Epvre Nancy - Marraine = Elisabeth Marly de Bulgnéville

1782 le 24/11- Naissance de Nicolas Mancini
Parrain = Nicolas Antoine (son frère âgé de 12 ans) - Marraine = Elisabeth Jossel de Bulgnéville

<u>Description du domaine thermal et de son projet d'amélioration (1778-1781)</u> :
Un dossier sur Contrexéville est conservé aux Archives Départementales des Vosges, il donne de nombreux détails sur les affaires et les mœurs dans la jeune station entre 1778 et 1781, parcourons en l'essentiel ensemble :
Il n'y a dans ce village aucun hébergement, quelques particuliers opulents attirés par le besoin des eaux ont acheté quelques baraques pour leur usage et y ont formé des logements provisoires. Beaucoup de gens sont privés de l'usage des eaux faute de logement. Le propriétaire (Jean Baptiste-Brunon) qui jouit des deux sources minérales au prix de vente qu'il lui plaît, a bien voulu convertir sa maison qui est voisine pour en tirer avantage, en logements et auberge pour le service des buveurs qui étaient en 1778, entre 110 et 130 à être venus à Contrexéville, cette même année le propriétaire a vendu 3000 à 4000 bouteilles d'eau minérale.
Heureusement une dame de qualité connue pour la bienfaisance de son âme protège cet établissement[46], elle ira même jusqu'à faire ébaucher un superbe projet d'établissement hydrominéral qui n'a jamais été concrétisé.

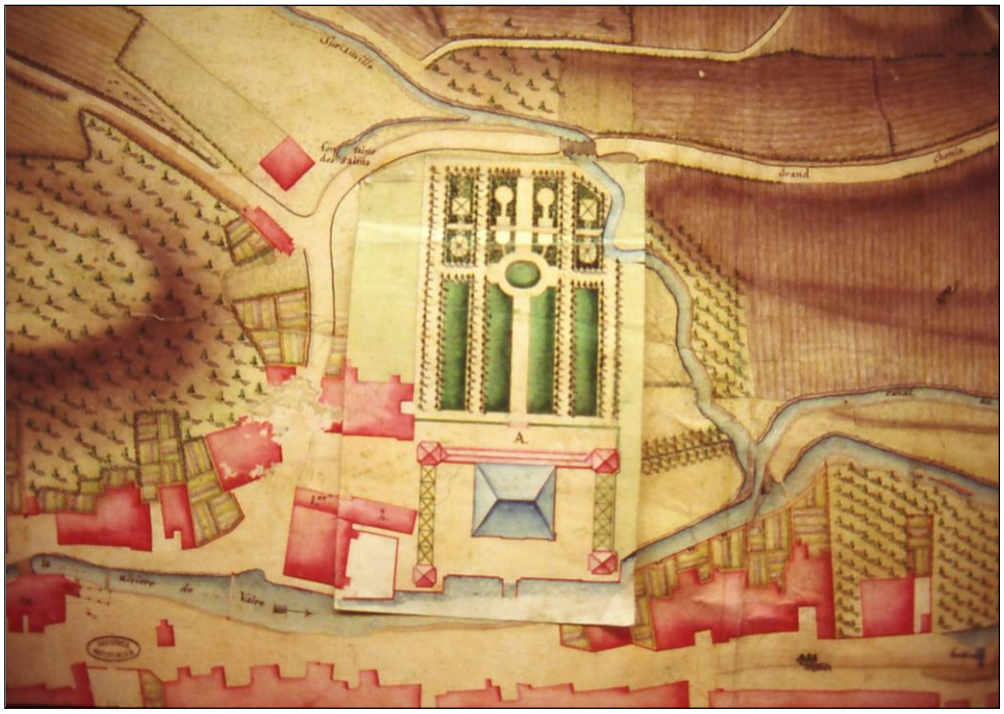

Plan ci-joint levé par Decklier Deslile en 1777, Bibliothèque Nationale, copie fournie par Jean François Michel).

Le projet est chiffré par Lecreux sur les demandes du docteur Thouvenel et du sieur de Villiez, pour être présenté au ministre Necker par l'intermédiaire de l'intendant de Lorraine, déjà JB Brunon est en dehors du coup, il est délaissé

[45]- L'histoire des deux enfants devenus officiers, a fait l'objet d'un article intitulé « Les frères Brunon » voir pages 16- 17 et 18.
[46]- La duchesse de Cossé, maîtresse du docteur Thouvenel (chut, ne le répétez pas !)

par Villiez et Thouvenel qui ne se privent pas de critiquer son mode de gestion dans les descriptions et qui cherchent une façon de l'intéresser à l'affaire, mais on sent bien qu'il gêne et que sa déchéance les arrangera finalement.

En 1778, Necker est d'abord intéressé par le projet, et soudain en 1779, Necker juge le même projet absurde.
1780, relance de l'intendant de Lorraine qui évalue la dépense à 18.000 Livres et sollicite la part de l'État français à hauteur de 6.000 Livres, auxquels il faut ajouter 70.000 Livres pour construire l'établissement public qui appartiendrait au Roi. On est loin des 300.000 Livres qu'a coûté, peu de temps avant ? L'établissement de Luxeuil (la part de l'État n'est pas connue, mais devait être importante)[47].
Il est aussi question d'intéresser les buveurs d'eau à l'investissement par une souscription et toujours dans l'utopie on prévoit de cultiver les 25 omées de terrain en surplus dont le produit serait appliqué à un fond de charité pour les pauvres buveurs d'eau…
1781, peu avant le départ de Thouvenel, il reçoit la réponse de Necker : les eaux de Contrexéville peuvent être excellente en elle-même, l'établissement que l'on projette peut-être très utile, mais cette utilité n'exclut point l'intérêt personnel (une façon de dire que les personnes concernées n'ont qu'a s'investir, mais que l'État ne participera pas et n'y mettra aucune ¨bille¨, il est vrai que la dépense excessive de Luxeuil était restée comme une arête dans sa gorge).

<u>Nature du projet</u> :
Il s'agissait en premier lieu de rendre l'endroit accessible (le parc actuel compris entre le casino, la rue de la duchesse Wladimir et l'établissement thermal) en exécutant des travaux de terrassement. Pour cela il suffit de lever une corvée des habitants[48] : les manœuvres élargiront les lits des rivières, et nivelleront le terrain qui sera surélevé et les laboureurs conduiront sur place les matériaux nécessaires à l'édification des quais, et pour remblayer le terrain.
Les gros travaux concernent la construction d'un bâtiment qui recouvre la source minérale, et qui est cantonné aux angles de quatre pavillons en forme de belvédère destinés à abriter les salons, les bains et deux autres sources. Avec une galerie couverte et vitrée face au ruisseau du Vair.

<u>Descriptif du séjour des buveurs d'eau</u> :
Il s'agit d'une prescription mise au point en 1779 par Nicolas, professeur de chimie à Nancy[49], à ce sujet il est certainement le premier prescripteur diététicien connu à Contrexéville, voici en substance ce qu'il propose :
On puise les eaux dans un pré humide, le village est habité par des colons occupés à la culture de leurs champs. Qu'il survienne une pluie et même une rosée, le village étant rempli de pierres et de fumier, la campagne est aussitôt inondée et les sources aussi. Le buveur réduit alors son activité à sa chambre.
Le succès des eaux ne se dément pas, on prend des bains, il faut beaucoup en boire et se promener. Il préconise de boire l'eau le matin à jeun, une heure avant le lever du soleil. De commencer par un gobelet (¼ de litre), de le boire en se promenant ¼ d'heure, puis de recommencer une nouvelle fois, ce qui fait pour la première fois ½ litre d'eau à boire ; progressivement il faudra augmenter la dose pour arriver en fin de cure à ingurgiter selon votre estomac s'il est faible un litre et demi, s'il est fort 2 litres et s'il est robuste 2 litre et demi (et bien sur : à jeun le matin).
Il recommande de ne pas faire de purge pendant la cure, de ne pas s'abstenir de manger ni de faire maigre, et de conseiller cette diététique : potage, pain bien fermenté et bien cuit. Viande blanche (au choix : veau, mouton, volaille, perdrix, caille ou poisson léger). Légumes du potager bien cuit, riz, semoule ou vermicelle. Surtout ne pas prendre (le genre de mets habituels pour les nantis de cette époque) de ragoûts, pâtisseries, épices, viandes fumées, crudités, laitage et fromages ou fruits aigres. En boisson uniquement du vin mêlé d'eau commune[50] au 2/3, ni bière, ni cidres, ni liqueurs. Bon appétit !

<u>Triste fin de règne de Jean-Baptiste Brunon</u> :
<u>Une nouvelle vie</u> :
1783, c'en est fini du Jean-Baptiste Brunon propriétaire des sources minérales de Contrexéville (lire Gunderic n° 59, page 490), il est désormais rentré dans le rang des manœuvres, bien qu'il soit encore propriétaire de deux maisons situées à l'entrée du domaine thermal, où il continue d'accueillir les buveurs d'eau qu'il loge et nourrit contre rétribution (un autre document le cite comme traiteur, de profession) ; il a conservé une certaine notoriété auprès d'une partie de la clientèle. Ils possèdent quelques terrains qui lui procurent son froment et des revenus quand il les loue.
Mais, Jean Baptiste qui a 41 ans, est désormais seul après le décès de sa femme survenu au mois d'août, il a encore 8 enfants à charge 3 filles et 5 garçons âgés de 3 à 17 ans. Alors les parents de son épouse défunte, soucieux de préserver les intérêts des enfants, et peu confiant envers Jean Baptiste, le font comparaître au mois de novembre pour un conseil de famille chez Nicolas Mougeot greffier de police à Contrexéville, devant François Hyacinthe Biot de Lambinet avocat procureur de la prévôté de Bulgnéville[51]. Jean-Baptiste se présente comme bourgeois de Contrexéville, assisté de son avocat Mamelet l'aîné, contre lui les oncles et cousins germains des enfants mineurs : Pierre et Jean Baptiste Brutel, et François Jacquot habitants de Robécourt, Blevaincourt et Sauville.

<u>Tutelle et curatelle</u> :
L'état des biens de Jean-Baptiste fait apparaître un solde déficitaire de 3.398 Livres, en comptant les intérêts de ses nombreuses dettes[52], auquel le procureur ajoute un prévisionnel de 2480 Livres pour la part de l'actif revenant aux

---

47- *La santé par les eaux, 2000 ans de thermalisme.* Michel Jaltel, 1983, édition L'instant Durable, SOPREP Diffusion.
48- N'oublions pas que les sujets du Roi sont toujours à cette époque : taillables et corvéables à merci !
49- Il aurait omis dans son rapport de citer la présence de tennantite dans les eaux minérales de Contrexéville, un arséniosulfure qui représente un principe dangereux d'après Michel, un apothicaire de St Dié (en fait les travaux de l'anglais Tennant servaient à discréditer Nicolas).
50- On note que le mélange vin plus eau minérale est proscrit, on considère à juste titre que l'usage de celle-ci est médicinale.
51- Il fut témoin au mariage de Jean Baptiste, et il est parrain de l'une de ses filles.
52- Une dette importante due à son frère Juste Benoît (habitant Dôles) ne sera pas honorée par la suite, après le décès de celui-ci.

enfants dès leur majorité ou à leur mariage (310 Livres chacun). En outre si Jean-Baptiste conserve la tutelle de ses enfants, leur curatelle, contrôlée par les oncles et cousins germains est confiée à Henry Thomas, cloutier à Contrexéville.
Jean Baptiste devra élever ses enfants jusqu'à l'âge de 18 ans : les loger, nourrir, entretenir, habiller, chauffer, soigner et leur fournir le linge, ainsi que les instruire et faire instruire dans la religion catholique apostolique et romaine. En contrepartie, ceux-ci abandonnent à leur père la jouissance dans la moitié des deux maisons leur appartenant pour moitié, mais en conservent le capital qui leur reviendra de droit à son décès.
De 1784 à 1798, Jean-Baptiste allait s'acquitter des 310 Livres revenant à chaque enfant arrivant à l'âge de 18 ans. En 1784, il fait l'acquisition d'une maison sur Nicolas Legras, il vend plusieurs terrains et apparaît dans plusieurs actes notariés.

<u>Un remariage étrange</u> :
Le 17 mai 1785, Jean Baptiste Brunon qui a 50 ans, épouse à Contrexéville Marguerite Grisvar âgée 33 ans. Un remariage, qui en soi serait normal si Marguerite n'était pas au service de Marc Hyacinthe Desmaretz qui venait d'acheter à De Villiez une partie de l'établissement thermal et les sources, ce qui a étonné et questionné Pierre Masson qui a étudié cette période contrexévilloise du thermalisme[53].
Née à la paroisse de St Maurice de St Dié, elle a habité à St Nicolas de Nancy, puis à Château-Salins avant d'arriver à Contrexéville avec son employeur, la question se pose :
A-t-elle séduit Jean Baptiste par intérêt, dans le but de se placer pour son employeur ?
Ou s'est-elle mariée pour d'autres raisons ?
À mon avis, les trois maisons et les quelques terrains que possédait Jean Baptiste, n'avaient pas de grand intérêt pour l'employeur Desmaretz, qui d'ailleurs n'est pas resté longtemps propriétaire d'une partie de l'établissement thermal et des sources. Peut-être que Marguerite s'intéressait personnellement à ces biens ? Et pourquoi n'aurait-elle pas éprouvé des sentiments pour Jean Baptiste ?
Après tout voilà une jeune femme qui était au service d'un grand bourgeois, un homme d'affaire qui se déplaçait beaucoup, sa vie de servante l'aurait lassé, c'est pour cette raison qu'elle aurait « posé ses valises ». Elle sera là le jour de la mort de Jean Baptiste (en 1813, elle avait 61 ans), puis son nom n'apparaîtra plus dans aucun document de Contrexéville.

<u>C'est fini</u> :
Dès lors la vie de Jean-Baptiste sera celle d'un manœuvre, comme il est désormais mentionné dans les différents actes, et peut être en plus, maintenant qu'il a une épouse pour l'aider : traiteur comme il est écrit sur certains actes.
De ses huit enfants : deux filles se sont mariées l'une à Darney, l'autre à Dombrot le Sec, si elles sont restées en contact avec leur père, il n'en est pas de même pour les deux frères Nicolas et Benoît qui se sont engagés dans l'armée lors des levées en masse du 25 septembre 1793, une étude réalisée sur leur carrière est parue dans le Gunderic numéro 37 en 2003 (voir pages 16, 17 et 18). Quant aux autres enfants, deux sont décédés avant leurs 18 ans et je n'ai trouvé aucune trace des deux autres. On voit la signature de Jean-Baptiste Brunon sur le cahier de Doléances de 1789, dans la catégorie « manœuvre », son nom apparaît aussi en 1806, dans le recensement de la population, ainsi qu'en 1809 pour le partage des « communaux »[54] de *la Chaille* aux habitants de Contrexéville.
C'est le 7 novembre 1813 que Jean-Baptiste Brunon décède à l'âge de 78 ans. Il avait pris la succession de sa mère Reine Lamblin, la première propriétaire du domaine thermal de Contrexéville, qu'il a ensuite géré pendant 15 ans, de 1767 à 1782, la première page du thermalisme contrexévillois débutant est tournée.

Gilou SALVINI

Copie de l'acte de décès de Reine Lamblin, établi sur deux pages différentes des archives paroissiales

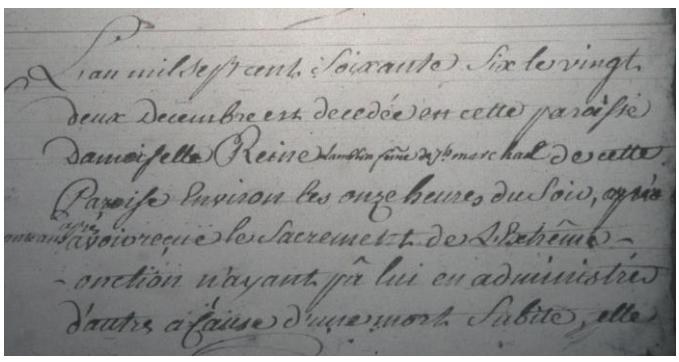
L'an mil sept cent soixante six le vingt
deux decembre est decedée en cette paroisse
dame Reine Lamblin veuve du Sr marchal de cette
Paroisse environ les onze heures du soir, après
avoir reçu le Sacrement de l'Extrême
onction n'ayant pû lui en administrer
d'autre a faute d'une mort subite, elle

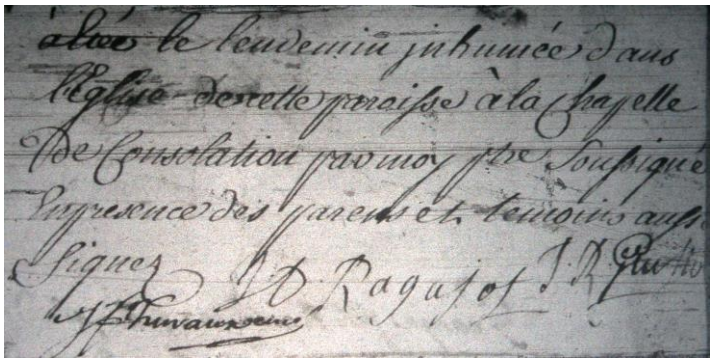
alors le lendemain inhumée dans
l'église de cette paroisse à la chapelle
de Consolation par moi pbre soussigné
en presence des parens et temoins aussi
signés J. B. Ragusot J. N. Gu[illegible]
J. B. Brunon

Pages suivantes, l'histoire des deux fils de Jean Baptiste Brunon tiré du Gunderic numéro 36 de 2002.

[53]- *Un siècle de propriété des eaux minérales de Contrexéville*, mars 1992, édité par le Cercle d'Études Locales.
[54]- Les anciens pâquis de la communauté, sous l'ancien régime.

Les frères BRUNON

Au début de l'été 1810, le 2e escadron du 13e régiment de dragon quitte son dépôt de Namur pour rejoindre l'armée française qui se bat au Portugal et en Espagne. Dans les effectifs de la 2e compagnie il y a le maréchal des logis Juste Benoît Brunon dit Brutel, l'un des treize enfants de Jean Baptiste Brunon qui fut propriétaire des sources minérales de Contrexéville et de feue Marie Anne Brutel.
Benoît est heureux parce qu'il va retrouver son frère Nicolas Antoine Brunon, lieutenant dans un autre escadron du 13e régiment de dragons en campagne dans la péninsule ibérique depuis 1809 [1], ils sont dans ce même régiment depuis leur enrôlement du 25 septembre 1793.
Grâce aux renseignements fournis par Maurice Iacklé d'après la biographie des décorés éditée dans les Fastes de la Légion d'Honneur [2], et grâce aux récents travaux de Jean Paul Rothiot, je vais reconstituer leur carrière jusqu'à ce jour de l'été 1810 où Benoît part avec le 2e escadron pour traverser la France du Nord au Sud.

- **Nicolas,** a eu 30 ans le 17 novembre, il est lieutenant, c'est un homme intrépide qui l'a prouvé sur les champs de bataille. Nommé brigadier en 1794, il se distingue en Batave (Hollande), pendant l'affaire du Grave où l'armée française s'oppose à un débarquement ennemi, n'écoutant que son courage il se rue sur des émigrés qui rouent de coups de sabre le lieutenant Rouville qu'ils ont fait prisonnier, il le sauva au péril de sa vie, deux coups de sabre lui laissèrent des cicatrices marquantes. La même situation se présente le 22 avril 1797, au passage du Rhin où il délivre un officier que deux hussards de Blankenstein emmenaient prisonnier, il les tailla en pièces, et reçut plusieurs blessures.
Il participa à de nombreuses campagnes avec les armées de la République, il a servi sur les côtes de l'océan, et combattu dans les bocages de Vendée, il est nommé brigadier fourrier le 23 mars 1796. On le retrouve ensuite en Helvétie, sur le Danube et à nouveau sur le Rhin. Ses mérites qui sont reconnus lui valent la remise d'un sabre d'honneur le 15 septembre 1802 [3], et la nomination au grade de sous-lieutenant le 11 novembre de la même année.
En 1803, il fait partie du corps expéditionnaire destiné à la Louisiane, le projet en resta là. Après un passage à l'armée du Hanovre, il revient sur la côte à Boulogne cette fois-ci avec les unités qui se regroupent pour envahir l'Angleterre, mais Napoléon doit faire face à la troisième coalition dès 1805, puis à la quatrième ; Nicolas va à nouveau combattre avec la Grande Armée en Autriche, en Prusse et en Pologne ou il sera grièvement blessé. Il reçoit l'épaulette de lieutenant le 18 septembre 1806, et obtient le grade de capitaine surnuméraire le 3 mai 1808.
Au mois de novembre 1808, deux escadrons du 13e dragons dont celui de Nicolas partent en Espagne avec l'Empereur, ils y retrouvent l'escadron précurseur qui était intégré dans le 1er régiment provisoire de dragons de la brigade Pryvé (division de cavalerie du général Grouchy). Nicolas est séparé de son frère Benoît qui devra le rejoindre plus tard ; ce n'est pas la première fois qu'ils se quittent, leurs escadrons ayant parfois des missions différentes, mais cette fois-ci ils ne se reverront plus.
Nicolas est engagé dans les opérations de l'armée d'expédition du Portugal le 15 février 1809, sous le commandement du maréchal Soult, dans la brigade Vialannes de la 5e division de dragons du général Lorge. Après une désastreuse campagne, les dragons participent aux batailles qui se succèdent en Espagne quand ils ne sont pas employés dans des opérations de maintien de l'ordre contre les redoutables guérilleros (les dragons peuvent aussi bien combattre à cheval qu'à pied).

- **Benoît,** a eu 29 ans le 22 décembre, une grande complicité le lie à son frère aîné avec qui il a vécu toute sa jeunesse à Contrexéville, avant d'être incorporés tous les deux au 13e dragons (bientôt je vous raconterais la Saga des Brunon), comme son frère il a participé aux diverses campagnes des armées

---

[1] Ce régiment a été formé dans le Languedoc en 1676, il prend le nom de Condé-Dragons en1724 puis devient Provence (du nom du comte de Provence, le futur Louis XVIII). Cette même année Louis XVI monte sur le trône ce qui fait que le comte de Provence devient Monsieur frère du Roi et le régiment porte ce nom. Après 1791, l'armée française qui est en pleine reconstitution lui donnera le n°13. Aujourd'hui il est le 13e régiment de dragons parachutistes, une unité de reconnaissance chargée des missions les plus discrètes derrière les lignes ennemies.
[2] Curieusement les dates de leurs naissances inscrites dans ce document sont supérieures d'une année à celles du registre paroissial.
[3] Un courrier du colonel commandant le 13e régiment de Dragons, daté du 22 août 1810, réclame au ministre de la guerre que la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur et la pension dont il a été privé lui soient accordées comme à la plupart de ses camarades. doc. JP Rothiot

de la République. En 1800, il prouve sa valeur sur les champs de batailles d'Engen et d'Iller. En devenant membre de la Légion d'Honneur, le 14 juin 1804 fut son jour de gloire. Il obtient le grade de brigadier le 29 août 1805, et celui de maréchal des logis lors de la campagne de Prusse le 1er février 1807, où il participe courageusement le 14 juin à la bataille de Friedland. On le retrouve à la pointe des combats en juillet 1809 à Wagram, lorsque la paix de Schönbrunn (dite paix de Vienne) est signé le 14 octobre, l'escadron de Benoît regagne son dépôt à Namur pour y passer l'hiver et y former de nouvelles recrues car le régiment a perdu de nombreux hommes sur le terrain. Les nouvelles de son frère qui est au Portugal sont bonnes, malgré des conditions difficiles, Nicolas lui décrit les combats victorieux remportés par les troupes françaises tout en laissant poindre un certain pessimisme pour le suite face à l'entrée en lice des anglais commandés par Wellington et à la résistance opiniâtre des espagnols. Il lui dépeint un pays tellement différent de ceux qu'ils ont connu jusqu'alors qu'il a envie de le rejoindre ; son voeu est en passe d'être exaucé, car c'est ce qui est prévu pour le mois de juillet de l'année suivante.
Le 19 août 1810, un communiqué émanant de l'hôpital de Mont-de-Marsan nous apprend le décès du maréchal des logis Juste Benoît Brunon qui, de passage dans cette ville y a été hospitalisé le 14 août. C'en est fini de l'espoir de retrouvailles entre les deux frères Brunon, il sombra sur le chemin qui les rapprochait l'un de l'autre.

Lorsqu'il fut averti du décès de son frère, Nicolas ne put s'empêcher de pleurer, même si pendant ces 17 années qu'ils ont passé ensemble sur les champs de bataille ils avaient si souvent côtoyé la mort, et même s'ils ont évoqué la disparition de l'un des deux, ils n'ont jamais pensé réellement que cela leur arriverait. Son esprit s'évada, il se revoit enfant, courant à perdre haleine avec son frère dans les champs de Contrexéville, au-dessus des grands jardins, et s'arrêter sous un vieux pommier pour regarder à leurs pieds, au fond du vallon le ruisseau serpenter dans le village de Contrexéville, à gauche l'église rebâti et son vieux clocher, et là bas à droite la source minérale qui se déverse dans un petit pavillon de la propriété de leurs parents, cette source dans laquelle ils allaient boire l'eau fraîche lorsque l'été écrasait de soleil le petit parc ombragé où se promenaient les buveurs d'eau...
Le 21 juin 1813, Nicolas participe avec la division des dragons de l'armée du centre à la bataille de Vitoria qui sonne l'ultime défaite de l'armée française en terre espagnole, la route de la France est désormais ouverte aux troupes anglo-espagnoles qui s'apprêtent à déferler vers Toulouse qui sera attaqué le 10 février 1814. Depuis la fin du mois d'août 1813, c'est le retour en Saxe pour Nicolas, où plusieurs unités dont le 13e régiment de Dragons ont rejoint la Grande Armée commandée par Napoléon qui l'a totalement reconstitué après la grande débâcle de la campagne de Russie, mais la coalition ennemie est trop forte, il faut évacuer l'Allemagne à la fin du mois d'octobre.
Le commentaire des Fastes de la Légion d'Honneur nous apprend que Nicolas a combattu avec la plus grande valeur pendant la campagne de France en 1814, après l'abdication de l'Empereur le 6 avril, on apprend qu'il est capitaine et qu'il fut maintenu dans les cadres de l'armée jusqu'au 2 septembre 1814, date à laquelle il sera admis à la retraite, il allait avoir 43 ans dont vingt trois années furent passées dans l'armée. Il n'est pas revenu à Contrexéville, où son père est mort le 7 novembre 1813 âgé de 78 ans. Qu'est devenu Nicolas ? Un jour peut-être, j'aurais l'occasion d'entamer des recherches pour retrouver sa piste, à moins que la curiosité d'en savoir plus vous inspire et vous incite à le faire aussi.

Gilou SALVINI

Une note d'inspection de l'an XIII (1804-1805), du général Lasalle, dit de Nicolas Brunon qu'il est parfois négligent et peu sévère ; pas beaucoup de conduite (sic) ce qui ne l'empêcha pas de se comporter valeureusement et de se couvrir de gloire.
Archives Nationales - État de service de Mr Brunon. N° 38677.
Document collecté par J.P Rothiot.

Ci-joint, copie d'une gravure de Phillipoteaux.
Collection P. Raynaud. Tradition Magazine hors-série n°22.
LANNES 1769 -1809. Brillant général, digne du titre de Maréchal, ami de Napoléon, il était le seul qui continuait à le tutoyer.